

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

► SÉANCE DU 02 NOVEMBRE 2020



L'an deux mille vingt, le deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 23 octobre 2020.

Étaient présents : M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints
M. Louis CUENIN, Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA HAGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAU-SENDFREUND, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANCON, M. Alain PONCET, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Étaient excusés : Mme Gisèle CUCHET avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANCON
M. Denis SOMMER
Mme Céline MZOUGH

Était absente : Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Mme Alixia BEAUTÉ

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Célia BERGOUNIOUX-EVEN – Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ - Mme Laëtitia LOCKERT – Mme Marielle DEBERDT – Mme Véronique MARIZIER – Mme Sylvie GRAU – Mme Fabienne ROLHION – M. Pierre SERRA

Mme Laurence DEFFEUILLE (Territoire 25) – Mme Noémie ROCAULT (Territoire 25)

Madame le Maire

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal du Conseil.

Monsieur Éric LANÇON

Nous allons bien évidemment l'approuver, mais c'est un peu un droit de suite, puisque nous avons eu une discussion, où l'on devait vérifier un certain nombre de chiffres, donc on va le faire tout de suite, puisque c'est sur le bilan, par rapport à la MJC de la Petite-Hollande.

Madame le Maire

Si vous le voulez bien, je finis l'ouverture du Conseil, parce qu'il y a des choses importantes à dire et on y revient immédiatement après.

Vous noterez que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 14 décembre et je vous rappelle que l'on récupère, à chaque fois, le gel hydroalcoolique à la fin.

Je voulais vous présenter, il va d'ailleurs le faire seul, Laurent LAMAURIÉ, qui est le nouveau Directeur Général Adjoint des Services de la Ville de Montbéliard en remplacement de Dina CIANI qui est partie en retraite. Je vais le laisser se présenter.

Monsieur Laurent LAMAURIÉ

Merci, Madame le Maire. Laurent LAMAURIÉ, nouveau Directeur Général Adjoint des Services de la Ville de Montbéliard que j'ai eu le plaisir de rejoindre le 5 octobre dernier. J'ai en charge les services à la population, c'est-à-dire les affaires scolaires, le CCAS, l'enfance jeunesse et le service sport, animation, vie associative. Avant de rejoindre la Mairie de Montbéliard, j'étais Directeur Général Adjoint d'une collectivité de la métropole dijonnaise, puisque j'ai passé douze ans à un poste de DGA au sein de la Mairie de Chenôve, collectivité de la métropole où j'ai exercé mes missions à la fois sur les services ressources et sur les services à la population.

Madame le Maire

Merci, Laurent.

Je vous vous demander, bien sûr en raison de l'actualité qui frappe notre pays en matière de terrorisme, de respecter une minute de silence, en hommage à Samuel PATY et aux trois morts de Nice, auxquels nous rendons un hommage appuyé et consterné ce soir.

- Minute de silence -

Madame le Maire

Vous savez que la crise sanitaire ne s'arrange pas du tout, que les places en réanimation sont pour certains hôpitaux occupées à plus de 60 % et que la vague qui arrive n'est pas encore arrivée tout en haut, cela risque d'être beaucoup plus grave dans les semaines qui viennent donc, je voudrais que ce soir, nous ne polémiquions pas sur des sujets divers. Bien sûr que le Conseil Municipal est important et que c'est un lieu de débats, néanmoins, pour des raisons sanitaires que vous comprendrez facilement, même si nous respectons bien les gestes barrières et la distanciation, il est préférable que le Conseil Municipal ne s'éternise pas.

Monsieur LANÇON, je vous écoute.

Monsieur Éric LANÇON

Oui, simplement, on s'était donné rendez-vous par rapport à la subvention pour la MJC. Vous m'aviez dit que l'on ne pouvait pas faire de grands discours sur l'éducation populaire, et sur le contact avec nos jeunes et d'un autre côté voter des subventions moins élevées. Vous aviez rappelé le chiffre de

2019 que la Région avait octroyé à la MJC, qui était de 4 180 € pour 2020, alors que le montant est de 12 000 €, pour deux projets auxquels la Ville, l'Agglomération et l'État participent. Cette attaque, la dernière fois, nous avait un peu surpris, surtout que ce qui est d'autant plus étonnant, c'est que la Région Bourgogne - Franche-Comté intervient, justement, dans la politique de la Ville à hauteur de près de 100 000 €, ce qu'elle ne faisait pas lorsque vous étiez, par exemple, Conseillère Régionale. En plus, nous avons été étonnés, parce que vous savez très bien que l'on ne peut pas avoir de ligne budgétaire à la MJC, ni de la Région ni du Département, donc, ce sont des réponses à des appels à projets. Ce sont des réunions, j'avais pris Christophe FROPPIER à témoin, parce qu'il organisait ce type de réunions, qui permettaient à toutes les collectivités d'aider la MJC.

Et derrière cela, pour avoir discuté avec ma collègue Myriam CHIAPPA KIGER, nous avons senti qu'il y avait une petite attaque sur la région Bourgogne - Franche-Comté, un peu dissimulée. N'oublions pas que la région Bourgogne - Franche-Comté, c'est globalement le premier investisseur dans la ville de Montbéliard, parce qu'elle a des compétences. Je le rappelle : 15 M€, vous étiez à l'inauguration des travaux de l'internat, de la restauration du lycée Germaine TILLON, 7 M€ pour l'institut de formation des professions de santé, 2 M€ pour le Conservatoire, 100 000 € pour le réaménagement du Port de plaisance, 130 000 € pour l'école Louis SOUVET ... je ne vais pas faire une liste à Prévert, je pourrais rajouter 42 000 € pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de la Balance, etc. Et une dernière nouvelle que certains d'entre vous ne connaissent peut-être pas, nous avons voté début octobre, 600 000 €, pour des travaux de rénovation du Temple Saint-Martin, cela veut dire que le Temple Saint-Martin, a 1,1 M€, pour se rénover sur un total avoisinant les 2,5 M€ à 3 M€. Je ne développerai pas toutes les implications dans le fonctionnement, je prendrais à témoin, Monsieur TISSOT sur la culture, par rapport à l'Orchestre Victor Hugo, la MJC Centre Image, le CRAC... la Région Bourgogne - Franche-Comté ne met pas du tout de côté la Ville de Montbéliard et vous le savez très bien Madame le Maire, à partir de là, comme vous le disiez en introduction, ayons des débats sereins et apaisés et appuyons-nous sur des chiffres, nous sommes derrière vous, la Région Bourgogne - Franche-Comté, et on ne regarde pas les étiquettes politiques pour aider les projets qui peuvent faire avancer et la Ville et l'Agglomération. Dans le total que j'ai mis en avant, vous comprenez bien que je n'ai pas mis tout ce qui avait trait à l'économie, sur Faurecia de Mandeure, sur PSA, puisque l'on arriverait sur des chiffres qui sont bien au-delà des 50 000 € que la Région Bourgogne - Franche-Comté met en avant pour notre territoire.

Madame le Maire

Très bien, merci, Monsieur LANÇON. En tout cas, une très bonne nouvelle dans les chiffres que vous avez donnés, c'est la subvention votée pour le Temple Saint-Martin, qui est, vous le savez, le plus vieux temple de France, qui a une vocation touristique extrêmement importante, qui sera développée dans les années qui viennent et je trouve que l'octroi de cette subvention est tout à fait bienvenu avec les travaux importants qui sont prévus.

Nous passons à la question n°1 « Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Montbéliard – Mise en œuvre – Approbation du règlement d'attribution des subventions communales ».

1. OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE MONTBÉLIARD – MISE EN ŒUVRE - APPROBATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous savez qu'en juillet 2020, il a été décidé d'engager une Opération d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le centre-ville, pour une durée de 5 ans.

Ce dispositif vient en renforcement de l'action publique et permet l'attribution de subventions par la commune afin d'augmenter la capacité des propriétaires de logements à réaliser des travaux de réhabilitation en complément des aides de l'ANAH et d'autres financeurs comme PMA, ou Action Logement.

La Ville de Montbéliard propose de subventionner les projets des bailleurs sur plusieurs axes :

- Des travaux de réhabilitation des logements moyennement dégradés ;

- Des travaux de sécurité et de salubrité des logements ;
- Des travaux faisant suite à une infraction au règlement sanitaire départemental ou à un contrôle de décence ;
- La rénovation des parties communes des copropriétés moyennement dégradées.

À l'intérieur du périmètre de l'OPAH RU, la Ville a fait le choix de mettre en place des aides spécifiques indépendantes de celles de l'ANAH, sur deux axes :

- Les travaux de réhabilitation légère ;
- Le regroupement de petits logements.
- Puisque nous avons en centre-ville essentiellement des petits logements, qui ne sont pas suffisamment grand en superficie pour accueillir des familles et que la réunion de deux logements sera aidée financièrement par la ville.

Vous avez le tableau des modalités de financement, qui en premier lieu concernent :

- Les copropriétés moyennement dégradées avec un complément de l'ANAH à hauteur de 10 % par la Ville.

Et ensuite pour les propriétaires bailleurs, trois compléments à l'ANAH :

- La réhabilitation des logements ;
- La sécurité salubrité ;
- Et tout ce qui touche au règlement sanitaire départemental ;

Où la Ville selon le montant du loyer participera à hauteur de 10 ou 15 %.

Et les deux aides spécifiques : Ville de Montbéliard, pour les loyers libres :

- Des travaux de réhabilitation légère à hauteur de 10 % dans un maximum de 3 000 € par opération ;
- Et pour tous une prime pour le regroupement de logements à hauteur de 2 500 €.

Il vous est demandé ce soir d'approuver ces dispositions d'aide à l'amélioration de l'habitat pour faire revenir pour faire revenir des habitants en centre-ville.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Chaque fois qu'il y aura une délibération de ce type-là, j'insisterai sur l'écoconditionnalité dans la mesure où l'on sait de plus en plus, que les habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires voient certaines charges augmenter et voient leur patrimoine se réduire de fait, s'ils n'ont pas de qualité environnementale et en particulier énergétique, satisfaisante. Donc, je pense qu'il faudrait que l'on insère dans chaque opération de ce type-là, chaque fois qu'il y a des aides, que l'on dise : « On veut bien vous aider, mais à condition qu'en plus de ce que vous avez peut-être fait, vous mettiez telle et telle chose ». Sachant que ces aides viendraient abonder des aides qui existent déjà, dans d'autres domaines, mais que l'on dise : « Faites déjà cela, faites ce que vous avez prévu, mais intégrez aussi des réhabilitations énergétiques en particulier », je pense que c'est vraiment un signe que l'on donnerait à tous les habitants, à tous ceux qui veulent faire des travaux, et ce serait un signe très favorable pour la réoccupation des logements en centre-ville, parce qu'il y en a beaucoup qui sont de vraies passoires énergétiques.

Madame le Maire

Aujourd'hui, l'ANAH qui finance ces travaux de réhabilitation donne déjà des subventions en matière énergétique. S'il y a une amélioration, non négligeable de 35 à 50 % sur le chauffage, elle donne selon les revenus des gens, 10 à 20 % d'aides sur ces travaux de réhabilitation. Cela n'est pas négligeable et, nous, nous venons en complément. On pourrait imaginer, surtout en centre-ville, dans un quartier qui est classé site patrimonial remarquable où l'on ne peut pas faire de travaux d'isolation extérieurs pour préserver les façades des bâtiments, de la rénovation intérieure, avec quelque chose de moins performant, mais on ne sait pas faire autrement aujourd'hui, et notre aide vient en complément. Chaque fois qu'un propriétaire bailleur fera des travaux d'amélioration de son habitat et cela peut être de l'amélioration thermique, la Ville financera. Mais j'entends bien ce que vous dites.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais cette écoconditionnalité, c'est quelque chose qui avance progressivement, mais je crois que c'est donner un signal fort que de l'écrire. J'ai bien entendu ce que vous disiez, je sais qu'il y a déjà des aides qui existent. Intégrer ce volet-là, je pense que cela va donner une habitude aux gens de dire : « Je rénove, mais en même temps, j'isole. »

Madame le Maire

C'est vrai, ce que je vous propose, c'est, dans un premier temps, de laisser comme cela notre délibération et selon la manière dont les choses évolueront, parce que cela dure cinq ans cette opération d'amélioration de l'habitat, si vraiment nous voyons qu'il n'y a pas d'effort particulier fait en matière d'amélioration thermique des bâtiments, on le stipulera de manière écrite. Je pense que cela entre pas mal dans l'esprit des gens maintenant, mais le fait de l'écrire, je partage en grande partie votre avis.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous savez que la pédagogie, j'y ai été confronté pendant un certain temps, c'est de répéter.

Madame le Maire

Je vous fais confiance pour me le répéter, Monsieur LACHAMBRE.

Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Avant de passer à la question n°2, j'appelle Laurence DEFEUILLE et sa collègue qui travaillent à la SEDIA pour vous faire un point de situation sur le projet des Hexagones à la Petite-Hollande avant que nous ne votions le bilan financier de la ZAC de la Petite-Hollande.

Laurence, la parole est à vous.

Madame Laurence DEFFEUILLE

Merci, Madame le Maire.

Bonsoir à toutes et tous, je suis Laurence DEFFEUILLE, directrice opérationnelle de Territoire 25, puisque c'est à Territoire 25 à qui la Ville de Montbéliard a confié la concession de la Petite-Hollande.

Nous vous avons préparé une présentation qui fait le point sur cette opération. Là, vous voyez le périmètre dans lequel nous nous inscrivons, avec l'avenue François Mitterrand, l'avenue Blum, la rue Mozart et la rue Ravel.

Quel est l'objet de cette opération ? C'est bien évidemment la réhabilitation, la reconfiguration de l'ensemble de ce morceau de ville avec la déconstruction du Centre des Hexagones et la reconstruction, à la place, de logements et de l'autre côté en termes de services, vous aurez, bien évidemment, la construction d'un centre commercial et d'un pôle de services dans lequel viendront, principalement, des professions de santé. C'est une opération d'ampleur, qui va durer sur un temps qui, pour de l'aménagement, n'est pas si long que cela, entre 2020 et 2024. D'ailleurs, si vous cherchez des informations, nous avons un site Internet qui s'appelle « [leshexagones2024](#) » et si on vous pose des questions, toutes les informations nécessaires sont sur ce site. Il y a également des médiateurs sur place qui travaillent en lien direct avec les populations.

Il y a trois grandes temporalités : la partie centre commercial, pôle de service, ce dernier, vous avez pu le voir est en cours de construction, le centre commercial débutera au mois de décembre. Il y aura tous les aménagements extérieurs qui vont commencer bientôt. Pour être finis fin décembre 2021.

Après nous passerons à la partie deux, il y a une diagonale qui permet aussi de désenclaver ce quartier, de permettre aussi l'accès aux modes doux.

Puis la partie trois puisqu'au niveau du centre commercial des Hexagones, il faut le temps que celui-ci soit vidé, que tous des commerçants soient partis, qu'il soit déconstruit et ensuite qu'il puisse y avoir des logements et là, on commencera à travailler sur la programmation des logements en 2024. On dit toujours que l'aménagement est un temps long, c'est une opération assez concentrée dans le temps 2020-2024, et pour les logements, ce sera autour de 2025-2026. Vous voyez le phasage : 2020-2022, 2022-2024, l'objectif étant que le centre commercial et le pôle de services soient ouverts fin 2021 début 2022.

Il y a donc le site Internet avec l'ensemble des éléments d'informations de communication qui ont été mis en place, il y a des lettres d'information, il y a aussi la Maison du Projet, et il y a deux médiateurs qui sont à la disposition de l'ensemble du public pour répondre à toutes les questions. Aujourd'hui, le chantier est calme, mais quand il va y avoir les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, ça va être un vrai chantier, avec beaucoup d'entreprises, ça va nécessiter un dialogue avec la population pour que tout se passe au mieux. Mais ça, c'est notre métier, nous y sommes habitués.

Madame le Maire

Je voulais, avant que vous continuiez de parler de toute la période communication et médiation qui a été faite au cours des derniers mois, puisque tout a commencé, il y a environ un an, avec le dévoiement des réseaux, ce sont des travaux extrêmement importants, qui ont été faits et qui gênait, que cela soit pour le chauffage, pour le gaz, pour l'eau et vous n'en avez pas entendu parlé, vous n'avez rien entendu, il n'y a pas eu de souci, pas de problème. Pour plusieurs raisons, tout avait été extrêmement bien travaillé avec les 8 000 habitants de ce quartier qui pouvaient être gênés. Les entreprises ont très bien travaillé, elles ont travaillé correctement, elles ont travaillé dans les délais en plus. Cela, c'est quelque chose de très important.

Et il y a une équipe de médiation qui est sur le terrain, qui est installée dans la Maison du Projet au Jules Verne où les habitants vont et peuvent aller dès qu'ils le veulent, puisque c'est 24/24, ils ne sont pas spécialement au Jules Verne, mais qui sont en mesure de répondre en cas de souci et qui font tous les mardis matin, le tour du marché pour discuter avec les habitants et les gens qui viennent faire des courses là, et permettent de répondre à des questions ou à des inquiétudes et pour la dimension et l'importance du chantier, je trouve que les choses, se sont, pour le moment, bien passées.

Madame Laurence DEFFEUILLE

Merci, Madame le Maire pour ces précisions, c'est important. Nous gérons des chantiers : des petits, des gros, des moyens. Là, il y a un gros travail fait par une médiatrice et un médiateur et ils ont vraiment un très bon contact avec la population, cela se passe remarquablement bien. Jusqu'à présent, on n'a pas eu de souci particulier. Ce qui m'est remonté, c'est que les gens sont surtout contents qu'il y ait des choses qui se passent et que les travaux avancent.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous avez peut-être su qu'à la réunion de la commission, il y avait eu une petite altercation, je n'étais pas concerné du tout. Mais vous avez parlé de la communication et je pense que c'est très important en ce moment. C'est là-dessus que j'étais intervenu dans le cadre de la commission, parce que, bien sûr, il y a des médiateurs qui rencontrent des gens, etc., mais tout le monde ne va pas au marché et en plus, maintenant, il y en aura de moins en moins qui iront au marché, puisqu'une partie du marché n'existera plus. Vous avez annoncé que, conformément au décret relatif au confinement, la partie alimentation resterait au marché, ce qui est bien parce que je pense que cela permettra aux gens d'en

rencontrer d'autres, mais je pense qu'il y a vraiment une nécessité, c'est un quartier qui se calme un peu et je trouve que c'est très bien, mais les problèmes qu'il y a eu ces derniers temps font qu'il y a un certain nombre de gens qui se disent : « Mais qu'est-ce que l'on fait pour nous ? » Je ne dis pas qu'il ne se fait rien, mais on voit qu'il y a des problèmes. Et je pense que les travaux en cours, si on arrive vraiment à médiatiser les choses à dire : « Regardez, il y a des choses qui se passent », cela serait bien. Il a même été proposé, par un des membres de la commission n°4, qu'il puisse y avoir des visites... Je crois que les visites, c'est un peu remis à une date ultérieure, mais dès qu'on le pourra, je crois que d'avoir des visites de chantier, peut-être pas tout, mais au moins certaines choses, cela permettrait, peut-être, de retisser un peu de lien entre la Ville et les habitants du quartier. Retisser ou compléter le tissage qui existe déjà, peut-être, mais redonner un côté un peu positif au quartier, parce que c'est un quartier qui a quand même des difficultés à vivre. Je le dis parce que j'y habite, j'habite vraiment en bordure et je fréquente très régulièrement l'espace des Hexagones qui est en déshérence, on sait que c'est comme cela et qu'il va falloir que l'on prenne encore cela pendant 1 an ½ ou 2.

Madame le Maire

Il est certain que la période préélectorale avant les élections de mars 2014 n'a pas permis de faire de vraies réunions de quartier, comme on les fait habituellement tous les ans. Il y en a deux par quartier, vous le savez bien. Ensuite, on n'a pas pu continuer, recommencer à les faire, avec le COVID, l'été qui arrivait et nous voilà repartis. Dès que la situation sanitaire le permettra, nous le referons. Moi, j'aime beaucoup aller au contact des habitants, je n'ai pas du tout envie de m'en priver. Pour les remontées de terrain, c'est là où l'on a la vérité de ce qu'il se passe. Et si les choses vont bien, moins bien et comment on peut les arranger. Et puis cette période de crise sanitaire fait que l'on n'a plus du tout, les mêmes contacts avec les habitants et je souhaite vraiment, pour tout le monde que les choses puissent s'améliorer très, très vite.

Laurence, vous vouliez dire quelque chose ?

Madame Laurence DEFFEUILLE

Je voulais signaler, puisque vous parliez de délai, en un an, il va y avoir de très, très gros changements, je rappelle que fin d'année prochaine, vous aurez le pôle de services et vous aurez le centre commercial et les aménagements, la phase 1 sera terminée.

Madame le Maire

Donc, cela sera effectivement, l'occasion d'aller voir sur place, à la fois avec les élus, mais aussi avec les habitants, en organisant des groupes de visite dès qu'on le pourra.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Simplement, vous l'avez dit vous-même, il faut essayer, au maximum d'associer les habitants. C'est un morceau de leur histoire qui va s'en aller aussi pour certains et je pense que cela serait peut-être bien qu'il y ait un artiste en résidence, quelque chose sur la culture pour que ce temps-là, ne soit pas « on raye tout de la carte et on remet quelque chose de nouveau », cela ne pourrait qu'être bénéfique, je pense, à ce quartier et à ce temps-là. Parce que, malgré tout, certains auront vécu 50 ans avec les Hexagones.

Madame le Maire

Pas 50 ans, cela n'existe que depuis les années 80.

Monsieur Éric LANÇON

Oui, 45 ans, à une année près. Il n'empêche que 44 ans, c'est quand même une durée. Je sais compter voyez Madame BIGUINET, je me souviens du dernier Conseil Municipal ! Autre chose, c'est l'université. Elle est proche, il faut en parler. Je ne veux pas donner de leçon, loin de là, mais la restauration, cela va être utile aux nombreux étudiants. Et un point qui a été rapporté, par rapport à

l'emploi, est-ce que par exemple, les services de gardiennage, de sécurité, y a-t-il des entreprises montbéliardaises, tout en respectant, évidemment, les appels d'offres, qui sont présentes ?

Madame Laurence DEFFEUILLE

Comme vous le disiez, nous sommes soumis au Code des Marchés Publics et donc, nous prenons les meilleures entreprises, mais bien évidemment cette question, dans tous les territoires où l'on intervient, c'est une question qui est très importante pour nous. En particulier dans les quartiers dits sensibles, et nous essayons de trouver les meilleures personnes pour travailler. Ce sont parfois des gens d'ailleurs qui permettent d'agir au mieux dans certains types de quartiers. Donc, nous, on essaye d'embaucher ceux qui sont le plus à même de faire le travail efficacement, pour l'instant, il y a une société de sécurité qui fait des tours aléatoirement, et ça se passe, là aussi le mieux possible.

Madame le Maire

S'il n'y a plus de question, nous allons passer au bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2019.

2. ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DE LA PETITE-HOLLANDE – APPROBATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Le bilan prévisionnel des dépenses pour ce projet s'élève à 24 591 000 € en dépenses et recettes.

Avec un apport financier de la collectivité pour un montant de 13 504 000 € :

- 12 640 000 € en participation d'équilibre ;
- 864 00 € en acquisitions d'ouvrages.

Vous avez l'échéancier de la manière dont cela pourrait se passer dans l'avenir. Vous voyez que cela démarre gentiment en 2020 et qu'au fil des années, principalement à partir de 2025, mais tout cela sera, bien sûr, à affiner au cours des années prochaines, cela monte en puissance.

Un remboursement d'avances de trésorerie sera fait à la Ville en 2020, puisque nous avons fait en 2019, une première avance de trésorerie pour un montant de 408 000 €.

Il vous est demandé ce soir, d'approuver le bilan prévisionnel et de m'autoriser à signer avec Territoire 25, tous les documents pour ces dispositions.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Merci, Laurence DEFFEUILLE.

Question n°3 « Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Blancheries – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2019 ».

3. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE (Z.A.C) DES BLANCHERIES – APPROBATION DU BILAN FINANCIER PRÉVISIONNEL ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

La concession d'aménagement a été signée en octobre 2009, cela fait maintenant dix ans.

Le bilan prévisionnel des dépenses fait ressortir un montant d'investissement de 4 865 000 € en recettes et en dépenses.

La ZAC est soutenue par un apport financier de la collectivité à hauteur de 2 619 960 €.

Vous avez l'échéancier qui part de 2014 jusqu'à 2021 avec le remboursement des avances de SEDIA qui ont déjà été réalisées en 2018 et 2019, pour les sommes de 200 et 300 000 €.

Il vous est demandé d'approuver ce bilan et de m'autoriser à signer.

Des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°4 « Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Mont-Chevis – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2019 ».

4. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE (Z.A.C) DU MONT-CHEVIS – APPROBATION DU BILAN FINANCIER PRÉVISIONNEL ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

La concession d'aménagement du Mont-Chevis a été signée le 4 décembre 2002.

Le bilan financier de la ZAC du Mont-Chevis arrêté au 31 décembre 2019, s'élève à 12 406 000 €, en recettes et en dépenses.

L'effort de la Ville est à hauteur de 1 705 580 €.

Les remboursements d'avances de trésorerie ont été faits par l'aménageur à la Ville.

Il vous est proposé d'approuver le bilan prévisionnel et d'autoriser toutes signatures.

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°5 « Cession rue Jacques Foillet – Maison médicale – SOREBA ».

5. CESSIION RUE JACQUES FOILLET – MAISON MEDICALE - SOREBA

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

C'est un terrain qui est situé juste à côté de la clinique des Gros Pierrons, en cours de construction et qui ouvrira ses portes au printemps prochain.

La société SOREBA a manifesté de l'intérêt pour se porter acquéreur du terrain municipal sis rue Jacques Foillet avec pour projet la construction d'une maison médicale.

Ce terrain non bâti se situe en zone 1AU : cette zone est pourvue en réseaux urbains : voies ouvertes au public, eau potable, électricité, assainissement et également transports en commun.

Les constructions y sont autorisées.

L'accès à l'équipement est envisagé par la voie d'accès au parking P1 de l'Axone, aussi, il conviendra d'établir une servitude au profit de SOREBA.

Le projet fait apparaître la construction d'une maison médicale se déployant sur deux à trois bâtiments, pour une surface utile de plancher comprise entre 5 600 m² minimum et 7 600 m² maximum, avec des bâtiments R+3 maximum.

Cette construction serait destinée à l'accueil de professionnels de santé pour un service aux particuliers, en majorité des médecins généralistes et spécialistes et accessoirement des professionnels paramédicaux.

La Ville de Montbéliard et la société SOREBA envisagent une cession du terrain à hauteur de 150 000 € hors taxes et droit d'enregistrement, y compris servitude d'accès ; il est précisé que France Domaine a fixé à 265 000 €, après étude et enquête, le prix du terrain.

Que les marges d'appréciation permettent une retenue de 10 %, ce qui fait que les terrains pourraient être vendus pour la somme de 238 500 €. Mais que la somme de 150 000 €, sur laquelle nous pourrions nous mettre d'accord, qui est plus bas que l'estimation des Domaines et des 10 %, correspond à l'intérêt local que représente la construction d'une maison médicale et ses incidences sur l'offre de santé locale et qui motive une cession à un prix inférieur à celui du marché, par les avantages proposés aux habitants et à l'attractivité du territoire.

Vous savez que la présence des professionnels de santé est un véritable problème sur Montbéliard et le Pays de Montbéliard et que l'arrivée de cette maison médicale ne pourra que doper notre territoire et répondre aux problématiques de santé des habitants.

D'autre part, le renouvellement générationnel des généralistes doit tenir compte de l'évolution des pratiques vers davantage de partage des locaux et de ressources. La création d'une maison médicale constitue une réponse à ces nouvelles attentes.

Depuis le transfert de l'hôpital Bouloche à Trévenans, le nombre de médecins spécialistes a diminué éloignant ainsi la population d'un accès facile aux soins et la création de cette maison médicale apportera en la matière, une mutualisation des moyens qui vont permettre à des spécialistes de recevoir des patients sur Montbéliard.

La vente au prix de 150 000 € ne pourrait être consentie qu'à la condition que celle-ci se réalise dans un délai raisonnable qui pourrait être fixé au 2 novembre 2025. C'est-à-dire que nous donnons cinq ans à la société SOREBA pour construire la clinique. Si tel n'était pas le cas, une rétrocession interviendrait sur simple demande de la Ville.

Par ailleurs, le prix de cession étant strictement lié à la nature et aux caractéristiques du projet, la cession serait encore conditionnée aux éléments suivants :

- Respect de la surface prévisionnelle de Surface Utile de Plancher annoncée ;
- Respect de la destination prévue et de la stricte limitation aux activités commerciales et de services en lien avec l'activité principale de nature médicale ;
- Dépôt d'un permis de construire comprenant l'ensemble de l'aménagement de la parcelle (bâtiments et abords) quand bien même le projet ferait l'objet d'une réalisation par tranche.

À ce sujet, le non-respect de ces clauses entraînerait le paiement de la différence entre la valeur vénale fixée par France Domaine et le prix de cession envisagée à 150 000 €.

Au vu de l'importance de ce dossier et de l'opportunité que cela représente pour notre ville et notre territoire, je vous demande d'approuver cette délibération.

Avez-vous des remarques ? M. LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

J'en ai fait quelques-unes en commission, je m'étais abstenu. On a découvert en commission ce projet, qui est arrivé tout d'un coup. Il nous pose un certain nombre de problèmes.

Le premier, c'est l'équilibre de l'offre médicale. Vous avez dit que cela permettrait de rétablir un équilibre dans l'offre médicale sur la ville. Evidemment, nous ne sommes pas d'accord, c'est plutôt faux, parce que maintenant, les 90 % des médecins généralistes seront concentrés sur la Petite-Hollande, Pied-des-Gouttes, et évidemment, cette nouvelle structure qui sera en place, c'est d'autant plus problématique qu'il y a de nombreux généralistes qui vont devoir s'installer.

La SOREBA est une entreprise privée qui a mis au Techn Hom, une maison médicale en place et qui progressivement aspire tous les médecins généralistes des différentes villes ou villages autour, qui viennent donc dans cette maison médicale, évidemment, puisqu'il y a de l'attrait, obligatoirement, puisqu'il y a entre autres, une mutualisation des moyens. Tout à l'heure, dans votre introduction, vous regrettiez le nombre de lits en réanimation, qui baissent.

Je rappellerai que le nombre de lits en réanimation, c'est du service public et là, on installe du service complètement privé et ce déséquilibre privé/public, va obligatoirement poser quelques difficultés. Autant sur les spécialistes, on peut être d'accord, mais autant sur les généralistes, il me semble qu'il y a nécessité de rééquilibrer : la Chiffogne, Citadelle, Mont-Chevis, voir même le centre-ville l'offre médicale. La réponse simple serait de dire : « Oui, mais il y a des bus, les patients peuvent se déplacer ». Non, la santé doit rester un service public de proximité au moins pour les généralistes et à partir de là, cela pose quelques difficultés, c'est un tapis rouge pour le privé.

Troisièmement, il y a un groupe santé au niveau de PMA, qui a dû découvrir, comme nous, je pense, ce projet, puisqu'ils réfléchissent à une harmonisation de l'offre médicale sur l'ensemble de PMA. Évidemment, les Exincourtois, les habitants d'Arbouans seront peut-être contents de cette maison médicale, mais va, je pense créer un déséquilibre au niveau de PMA. C'est une offre privée, nous nous battons toutes et tous pour que l'offre publique reste d'actualité. On se rend compte, je pense que vous n'aurez pas plus que d'autres élus, une influence sur ce que voudra faire ce privé. Nous avons déjà perdu avec l'ancien hôpital une certaine régulation d'une activité médicale et là, je pense que l'on perd encore une régulation possible d'une maison médicale. Nous aurions aimé que la Mairie soit proactive par rapport à quelque chose qui soit plus municipalisée, qui existe de plus en plus, qui se développe dans d'autres secteurs qui sont actuellement en pénurie. Donc, nous nous abstenons sur ce sujet, ne voulant pas le mettre en péril, mais nous émettons beaucoup de réserve sur ce tapis rouge au privé.

Madame le Maire

Alors, on peut entendre un certain nombre de choses que vous dites dans vos propos, entre le public et le privé. On voit bien qu'avec la crise sanitaire qui est présente, que le public est défaillant parce que les choix de médecine qui ont été faits au cours des dernières années, avec notamment et principalement chez nous, avec une baisse du nombre important de lits à l'hôpital, fait que nous ne sommes pas bien lotis. Les décisions qui ont été prises dans les années précédentes ne sont pas de bonnes décisions. Aujourd'hui, on se trouve face à cette contradiction de dire : « En espérant de l'offre publique, on refuserait un projet privé ». Or, nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Voilà des investisseurs privés qui souhaitent venir s'installer sur Montbéliard, ils ont effectivement réussi quelque chose à Belfort qui est quand même très intéressant et moi, je peux entendre ce que vous dites avec le privé, mais je vois l'intérêt que nos habitants, ceux de Montbéliard et du Pays de Montbéliard voire au-delà, puissent enfin être soignés sans aller à Mulhouse, à Besançon voire parfois plus loin, chez, aussi, des médecins qui sont privés. Aspirer les médecins généralistes. Vous savez combien il reste de médecins généralistes, aujourd'hui, à Montbéliard ? Il en reste 35, qui ont tous un certain âge sinon un âge certain. Quand les bâtiments de l'ancien hôpital ont été rachetés par Habitat 21, nous avons fait une grande réunion en Mairie de Montbéliard avec les professionnels de santé, qui pour la plupart devaient quitter leurs locaux pour des raisons d'accessibilité. La société Habitat 21 leur a fait des conditions extrêmement favorables pour qu'ils viennent dans les locaux de l'ancien hôpital. Donc si vous voulez, on a beau proposer des choses intéressantes à des médecins, s'ils ne veulent pas y aller, pour des raisons qui les regardent, vous pouvez faire n'importe quoi, ils n'iront pas. Forts de cette expérience que nous avons eue avec l'ancien hôpital et des propositions qui n'ont pas intéressé les médecins, c'est une occasion unique de créer cette maison médicale, moi, je ne peux

pas, nous ne pouvons pas passer à côté. Imaginez que demain, j'aille au-devant des Montbéliardais, que je leur dise : « Voilà, il y a une proposition de maison médicale avec 20 ou 25 médecins qui vont venir dedans, mais moi, vous comprenez, j'attends que le public réponde, donc j'ai dit non », mais ils me diraient : « Vous êtes tombée sur la tête Madame le Maire. Nous, on veut être soignés, on se fiche pas mal que ça soit du privé ou du public. On veut des médecins qui nous soignent. Donc, aujourd'hui, cette proposition est faite par du privé, de même que la clinique. Que voulez-vous, il n'y a que les privés qui veulent venir. Parce qu'on a un État défaillant. Moi, je dis que l'on ne peut pas passer à côté d'une offre médicale, donc nous vendrons ce terrain à cette société privée, on a bordé au maximum pour que véritablement la destination de ce bâtiment soit réservée à cette offre médicale, en espérant, bien sûr que les Montbéliardais et les habitants de PMA soient bien soignés.

Monsieur Éric LANÇON

Je répète, j'ai bien limité mon propos, j'ai bien fait la différence entre spécialistes et généralistes. Autant sur les spécialistes, on est d'accord avec vous, autant sur les généralistes, on a des réserves. Parce qu'ils vont aller là-bas, ils n'iront pas ailleurs. Et ce n'est même pas sûr qu'ils aillent là-bas non plus.

Madame le Maire

Nous sommes d'accord. Vous savez que pour retrouver de la démographie médicale qui augmente, il faut encore attendre cinq ou six ans. Qu'est-ce que l'on fait ? On a le temps de mourir d'ici là, ou d'être mal soigné !

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je ne vais pas redire ce qu'a dit Monsieur LANÇON, j'approuve complètement, mais je voulais juste, à titre de remarque, dire, s'il y a encore des espaces « pseudo-naturels », parce qu'ils sont déjà un peu utilisés pour le parking, ou du moins, ils sont proches d'eux, mais cela veut dire que l'on réduit encore cet espace-là. On voit qu'il y a un certain nombre de friches qui existent de partout. Je ne dis pas que pour celui-là, cela pourrait être possible, je n'en sais rien. Il faut que l'on arrête de manger sur du territoire agricole ou sur du territoire qui pourrait redevenir agricole. Ce n'est pas parce que c'est quelque chose qui est placé en zone 1AU que cela doit obligatoirement être urbanisé. On a toujours la possibilité, sur un PLU, de faire des modifications de façon à pouvoir réintégrer ce genre de choses. On sait, il ne s'agit pas de faire de la grande culture, bien sûr, mais qu'il y a des maraîchers qui cherchent du terrain, il y en a qui se sont installés, les jardins de Maé, bien sûr, c'est bien, mais ce n'est pas une terre qui est fantastique. Ce qui est en dessous de Grange la Dame, c'est dans de meilleures conditions. Mais on sait qu'il y a une demande d'avoir une production agricole proche et il y a quand même encore beaucoup d'endroits où l'on pourrait faire cela, plutôt que d'aller manger sur des terres qui n'ont pas encore été trop abîmées, je dirais, par la vie de la ville. C'est sans doute la solution de facilité, pour la SOREBA de venir sur ce type de terrains, mais je crois qu'il faudrait quand même que l'on privilégie l'usage d'autres terrains.

Madame le Maire

Alors, vous savez, Jardin de Maé, c'est nous qui avons vendu le terrain à l'exploitante actuelle, qui souhaitait être là, c'est elle qui a voulu être là, on n'était pas obligé de lui vendre, on a répondu à sa demande parce qu'elle avait trouvé un intérêt à cet endroit-là. Maintenant, si vous me dites que les terres n'étaient pas bonnes, elle travaille au lycée agricole, c'est quand même bizarre qu'elle n'ait pas été en mesure d'apprécier la qualité de la terre.

Quant à l'endroit où ce projet de maison médicale va se faire, c'est le choix de ses investisseurs privés, aussi pour des raisons d'accessibilité, de côtés pratiques et aussi parce qu'il y a la clinique qui est là. Vous comprenez que c'est une complémentarité extrêmement intéressante pour les professionnels de santé qui vont venir là. C'est vrai qu'il faut, un peu, laisser de la place à l'agriculture et aux forêts.

Nous allons voter sur ce projet. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Cinq abstentions. Je vous remercie.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstentions	:	5

Madame le Maire

Question n°6 « Ecole primaire Jules Grosjean – Demande de subvention ».

6. ECOLE PRIMAIRE JULES GROSJEAN – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

La délibération n°6 est une demande de subvention de l'école primaire Jules Grosjean qui demande 500 € pour monter un projet pédagogique qui est celui l'amener les élèves de CM1/CM2 à un cycle d'initiation à la voile.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande de subvention.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°7 « Transports d'enfants par autocars – Appel d'offres ».

7. TRANSPORTS D'ENFANTS PAR AUTOCARS – APPEL D'OFFRES

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Cela concerne l'appel d'offres pour le transport d'enfants par autocar, puisque nous avons un marché que nous repassons tous les ans par un appel d'offres. On regroupe dans un marché fractionné, à bons de commande, différents lots pour ensuite amener les enfants, au besoin, avec des marchés autocars.

L'offre actuelle va s'arrêter au 31 décembre de cette année, l'accord-cadre doit être validé pour l'année prochaine du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avis de la commission, d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour l'appel d'offres.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°8 « Lumières de Noël 2020 – Gestion de la patinoire temporaire – Délégation de Service Public (DSP) – Signature du contrat ».

8. LUMIERES DE NOËL 2020 – GESTION DE LA PATINOIRE TEMPORAIRE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – ABANDON DE PROCEDURE

Madame Christine SCHMITT expose :

Par délibération du 17 février 2020, une Délégation de Service Public a été lancée pour la gestion de la patinoire temporaire. La société SYNERGLACE a été la seule société à présenter sa candidature.

La commission réunie les 6 juillet et 27 août, a rendu un avis favorable.

Au vu des dispositions liées à la crise sanitaire, cette procédure est devenue sans objet, puisqu'entre le confinement qui pourrait être prolongé et l'interdiction de toutes manifestations, la patinoire ne pourra être installée.

Il est donc proposé de décider de l'abandon de la procédure de DSP pour la gestion de la patinoire temporaire dans le cadre des Lumières de Noël 2020.

Madame le Maire

Voilà, une bien triste nouvelle qui prolonge les mauvaises nouvelles de ces derniers temps, mais la réalité s'impose à nous.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°9 « Délégation de Service Public – Rapport d'activité – Année 2019 – Fourrière automobile / S.A. NEDEY ».

9. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITE – ANNEE 2019 – FOURRIERE AUTOMOBILE/SA NEDEY

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Deux questions récurrentes qui consistent à vous présenter des rapports d'activité, dont celui de la fourrière qui est, comme vous le savez, en Délégation de Service Public.

Les chiffres d'enlèvement des véhicules sont en hausse de 15,39 %, cela concerne 285 véhicules et au bilan final, cela aura quand même coûté à la Ville la somme de 6 198,68 €, du fait qu'il y a énormément de véhicules dont les propriétaires ne sont pas identifiés et bien sûr, ces véhicules ne sont jamais réclamés et les coûts sont à la charge intégrale de la Ville.

Madame le Maire

Des questions ? Non. Merci.

Le Conseil Municipal a pris acte.

Madame le Maire

Question n°10 « Recours Administratifs Préalables Obligatoires – Rapport annuel 2019 ».

10. RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES – RAPPORT ANNUEL 2019

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Le Recours Administratif Préalable Obligatoire est la procédure que l'on doit suivre obligatoirement quand on conteste un Forfait Post-Stationnement.

Le bilan : 3 514 Forfaits Post-Stationnement ont été émis par les services pour un nombre de recours administratifs de 93. 80 qui ont été validés, c'est-à-dire que le Forfait Post-Stationnement a été annulé. 13 ont été rejetés parce qu'il n'y avait pas de motif valable à les annuler et puis, vous avez, pour qualifier l'infraction, tout un tableau qui vous donne le détail. Si vous avez des questions particulières à poser là-dessus, je veux bien y répondre.

Madame le Maire

Avez-vous des questions ? Non. Merci.

Le Conseil Municipal a pris acte.

Madame le Maire

Question n°11 « Projets culturels – Demande de subvention à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) – Année 2021 ».

11. PROJETS CULTURELS – DEMANDE DE SUBVENTION A PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (PMA) – ANNEE 2021

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Avant de démarrer ma question, je tenais, Monsieur LANÇON, à rebondir un petit peu sur vos propos tenus en préambule et vous dire que je tenais à vous remercier pour l'attention que vous ne manquez jamais de porter aux différents dossiers culturels chaque fois que je vous ai sollicité, toujours en dehors de tout esprit partisan, vous l'avez souligné. Je pense que c'est très bien de travailler de manière constructive et j'espère que l'on pourra poursuivre ainsi, parce qu'effectivement, nous avons beaucoup de choses à porter dans le domaine culturel et dans d'autres, mais c'est le mien donc je tenais à le dire : merci beaucoup.

En ce qui concerne les deux projets dont je vais vous parler dans le domaine culturel, vous savez que depuis plusieurs années, nous sommes régulièrement soutenus par PMA, pour nos grandes expositions d'été. Maintenant, pour solliciter PMA en termes culturels, il convient de s'inscrire dans le schéma qui a été proposé en 2019, instauré, voté. Or, pour l'année 2021, nous avons deux projets en particulier qui s'inscrivent dans les principaux objectifs de ce schéma culturel, donc, nous avons l'intention de solliciter un soutien de 10 000 € pour les expositions et actions des musées de Montbéliard. Essentiellement les actions, puisque vous savez que notre dernière exposition, que nous avons inaugurée au mois de septembre, occupera également, non seulement l'automne 2020, mais aussi l'année 2021. Et pour faire vivre une exposition, aujourd'hui plus qu'hier, il faut proposer toujours des animations renouvelées pour avoir régulièrement le public attendu.

Nous solliciterons également un soutien à hauteur de 5 000 € dans le cadre de la valorisation de l'esplanade du château, c'est quelque chose que nous aurions aimé si nous n'avions pas traversé cette satanée crise sanitaire, mettre en place, dès les mois de mai et juin 2020, donc ce projet consistera à présenter des projections sur les façades du Château, comme cela a déjà été fait, de nos collections, essentiellement dans le domaine des sciences naturelles, mais également dans celui des Beaux-Arts. Donc, on veut, par cette proposition, évidemment, rendre l'esplanade du Château attractive et inciter les Montbéliardais à la fréquenter un peu plus, notamment, pour préparer le départ du conservatoire et que dans l'attente de sa restauration, cette esplanade ne devienne pas un lieu vide de vie.

Donc, notre premier projet reposera sur un total de 90 000 € avec 10 000 € sollicités auprès de PMA ;

Le deuxième projet de projections sur les façades du Château s'élèvera à 35 000 € avec une sollicitation de 5 000 € à PMA.

Il convient de signer cette convention de demande de subventions.

Madame le Maire

Y a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°12 « Musées de Montbéliard – Dépôt d'une œuvre de Messagier au Musée de Belfort ».

12. MUSEES DE MONTBELIARD – DEPOT D'UNE ŒUVRE DE MESSAGIER AU MUSEE DE BELFORT

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Une question qui concerne également les musées de Montbéliard, pour, comme on le fait régulièrement, le dépôt d'une œuvre, cette fois de Jean Messagier, en direction des musées de la Ville de Belfort.

Dans le cadre de l'accrochage qui est visible au sein de la Tour 41, donc, un accrochage évidemment est amené à tourner. La Ville de Belfort, nous sollicite pour le prêt d'une œuvre de Jean Messagier, qui est dans nos réserves, qui s'intitule « Chevalier d'Août » et cette œuvre pourrait être prêtée à la Ville de Belfort selon une convention triennale qui pourrait être reconduite par tacite reconduction pour une deuxième période triennale.

Il va de soi que la Ville de Belfort sera responsable de la bonne conservation de ce dépôt, qu'elle sera responsable d'une éventuelle restauration de l'œuvre, qu'elle sera également responsable de l'assurance et du transport. Il n'en coûtera rien à la Ville de Montbéliard. Vous savez que cette année, nous avons déjà prêté au Château de Versailles, une œuvre et c'est bien, parce que quelque part cela valorise notre très beau patrimoine en dépôt. Quand on n'en a pas besoin autant qu'il vive ailleurs, plutôt que de rester uniquement dans nos réserves.

Donc, évidemment, la Ville de Belfort répondra aussi aux conditions qui seront fixées par les musées, pour le bon accueil et le bon suivi de cette toile.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces dispositions et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention afférente pour le prêt de cette œuvre.

Madame le Maire

Y a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°13 « UNICEF – Label Ville Amie des Enfants – Renouvellement ».

13. UNICEF – LABEL « VILLE AMIES DES ENFANTS » – RENOUVELLEMENT

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Merci, Madame le Maire.

C'est le renouvellement du pacte avec l'UNICEF. A chaque nouveau mandat électoral, l'UNICEF nous propose de participer et d'être Ville Amie des Enfants. Depuis 2009, nous en faisons partie.

Il y a cinq axes communs à toutes les villes pour ce document et on avait la possibilité de choisir six autres axes :

- L'élaboration d'une vision commune ;
- La formation des élus et agents de la collectivité aux droits de l'enfant ;
- La conception et la mise en œuvre d'un plan d'action pendant la durée du mandat municipal ;
- La communication sur l'appartenance de la Ville ;
- La participation à la Consultation nationale des 6/18 ans de l'UNICEF ;
- La promotion chaque année de la journée mondiale des droits de l'enfant.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, nous avons dû suspendre l'action que l'on menait, pile, le jour des droits de l'enfant, mais nous avons proposé, avec les services, de faire des actions qui seront échelonnées quand la situation sanitaire s'améliorera, à d'autres moments, mais pas spécifiquement ce jour-là.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de demander le renouvellement du label « Ville Amie des Enfants » auprès de l'UNICEF et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANCON

Évidemment, on ne peut qu'être d'accord. Ce label date à peu près de 2011/2012, je me souviens très bien, il s'est accompagné à l'époque, ce qui doit faire un dossier consistant, entre autres, d'actions qui étaient au-delà du quotidien, du récurrent, que nous trouvions symboliques à l'époque, qui était le Conseil Municipal des Jeunes. Si c'était à refaire, puisque j'en étais responsable, nous le referions d'une autre manière que nous l'avions fait.

Deuxièmement, nous avons mis en place, après quelques années, le festival « Si t'as des Droits » où nous avons réussi à mettre en relation les écoles et les associations pour une semaine. Nous pensions qu'avec ce festival, peu importe le nom, mettre en liaison les écoles et toutes les associations à caractère obligatoire, nous permettait de mettre en avant, le droit à l'expression de chacun, des enfants, et c'est tellement d'actualité qu'il me semble que même si cette crise sanitaire est angoissante, je pense qu'il faut absolument donner de l'espoir et montrer des signes qu'un jour ça va s'arrêter et qu'il faut que l'on ait de l'espoir.

Donc, je pense que vous êtes porteurs de projets pour justement, mettre en avant, pas vous spécialement Madame l'Adjointe, mais la Ville en général. On ne peut pas continuer non plus, dans ce climat qui existe, qui est très contraignant, il faut absolument montrer qu'il y a une issue, de l'espoir et je pense que les jeunes seraient un très bon moyen au vu de ce qu'il se passe un peu dans différents quartiers, justement de leur donner un espoir. Parce qu'aussi derrière, il y a ce manque d'espoir. Autant chez les jeunes que chez nous. Et un devoir d'élus aussi, c'est peut-être, dans ces moments-là de redonner un espoir avec des mises en projets, de la perspective, de la nouveauté, de cet après COVID. Nous sommes très d'accord, et c'est très bien évidemment.

Madame le Maire

Tu veux répondre quelque chose Léopoldine ?

Madame Léopoldine ROUDET

Oui, juste, je suis d'accord avec vous, pour, après le COVID, travailler avec les jeunes, c'est évident. C'est pour cela que l'on a proposé que la journée des droits de l'enfant ne soit pas une journée, mais des actions qui seront menées un peu plus régulièrement après le confinement ou selon les situations. On a demandé l'avis à certains jeunes, pour savoir quelles actions, ils voulaient faire. On a aussi, en général, sur la journée des droits de l'enfant, où on accueille les écoles au Jules Verne, on leur passe différents thèmes, il y a eu une année sur la distance, dans certains pays, que certains enfants devaient parcourir pour aller à l'école. Comme quoi, c'était une chance de pouvoir aller dans une école à proximité. Il y a plusieurs travaux qui seront faits, mais je retiens ce que vous avez tout à l'heure, effectivement sur l'après-confinement et adopter un peu plus de positive attitude, on est bien d'accord.

Madame le Maire

Bien, nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°14 « Association Léo Lagrange – Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Montbéliard ».

14. ASSOCIATION LEO LAGRANGE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA VILLE DE MONTBELIARD

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Au début de notre précédent mandat, nous avons repris les deux conventions entre autres Léo Lagrange et la MJC, qui dataient et on les a reprises dans l'ensemble. Donc, là, on renouvelle exactement la même chose que sur les trois dernières années. Il n'y a rien de spécifique par rapport aux dernières :

- Répondre au besoin social de garde des enfants tout en veillant à un haut niveau d'accueil éducatif ;
- Conduire des projets d'animation et d'accueil en direction de la jeunesse ;
- Réaliser l'accompagnement social de proximité, surtout près des familles ;
- Développer des actions concourant à l'insertion sociale des publics en difficulté ;
- Encourager et promouvoir l'implication des habitants dans l'animation ;
- Dynamiser la vie sociale sur le quartier en prenant en compte les notions de vivre-ensemble et de solidarité.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°15 « Association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de la Petite-Hollande – Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Montbéliard ».

15. ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE LA PETITE-HOLLANDE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA VILLE DE MONTBELIARD

Madame Léopoldine ROUDET expose :

C'est exactement la même chose pour la MJC, puisque nous sommes partis sur les mêmes bases de convention. Ce sont les mêmes dates, seul le nom de l'association change.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, c'est pour appuyer cette délibération, parce qu'on a parlé, tout à l'heure, des travaux qu'il y avait sur la Petite-Hollande, mais cela, c'est l'autre versant, c'est-à-dire le versant qui est beaucoup plus au niveau de l'animation, redonner de la vie, du lien social, etc. Je pense que c'est vraiment fondamental et la place de la MJC est très importante, parce que cela permet de retisser certains liens qui se distendent trop.

Madame le Maire

Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Merci, je voulais intervenir sans aucune malice, c'est dans la suite de la politique de la Ville qui peut être menée à la Petite-Hollande. On sait que le projet de Cité Educative se met en place sur le quartier, alors la question s'adresse peut-être davantage à Monsieur GAUTHIER, on avait voté en Conseil Municipal l'achat de tablettes, avec une première partie, j'avais bien écouté ce que vous aviez dit... tablettes qui vont peut-être servir, on ne le souhaite pas spécialement, mais qui seront disponibles pour les enfants dans le quartier. Je voulais simplement vous interroger sur l'état d'avancement du projet de ces cités éducatives et de la fédération des différents acteurs, scolaires, périscolaires, associations, etc. Pour information, merci.

Madame le Maire

Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

J'ai envie de vous répondre « vaste programme ! » La problématique de Cité Educative, puisque vous avez bien écouté, comme vous l'avez dit, c'est que nous sommes plusieurs acteurs, je dirais même plusieurs décideurs : la Ville de Montbéliard, la Ville de Bethoncourt, donc, nous, on a déjà travaillé ensemble sur un plan d'action. Il y avait eu un fonds d'amorçage, dans un premier temps qui avait été validé et voté et sur lequel on a pu consommer l'enveloppe notamment, sur l'achat des tablettes qui sont arrivées. On aurait pu les utiliser dans le cadre d'un confinement scolaire, mais les enfants étant partiellement confinés puisqu'ils vont à l'école toute la journée, on n'en a pas vraiment l'utilité. Il y a une utilité en classe, pas forcément à la maison. Mais pour répondre à votre question, cela aurait pu, à ce moment-là, être mis à la disposition des familles qui en avaient besoin.

Dans un deuxième temps, je disais « plusieurs décideurs », nous travaillons avec les services de l'État, on travaille avec le Sous-Préfet et l'Éducation Nationale pour valider un ensemble de points, un ensemble de projets que nous portons. Le premier, vous l'avez certainement vu dans différents articles de presse, c'est « Savoir rouler à vélo », qui est un dispositif fort, puisqu'il permet à un certain nombre d'enfants, de pratiquer une discipline sportive et aussi d'apprendre à rouler ce qui n'est pas forcément le cas pour beaucoup d'entre eux, au même titre que de savoir nager, on n'a que 50 % d'enfants de moins de 12 ans qui savent rouler à vélo. Et comme on essaye de développer les mobilités douces, c'est aussi savoir rouler en milieu urbain, on a mis en place ce projet. Ensuite, on a un certain nombre d'autres projets qui sont encore en cours de validation, c'est long, moi, je vais vous

donner mon point de vue personnel, c'est très long parce que nous sommes tributaires, aujourd'hui, des services de l'État. Le premier fonds d'amorçage avait été validé, maintenant, on essaye de continuer notamment avec l'accent qui est. Mais sur les SSCC, tout ce qui est Sport, Culture, Citoyenneté à l'intérieur de l'école dans le temps scolaire avec un certain nombre d'actions : le savoir rouler à vélo en fait partie. On essaye aussi de développer encore plus le savoir nager. Puisque l'on a, malheureusement, un beau taux de réussite sur l'ensemble de la Ville, mais des taux beaucoup plus faibles dans les écoles QPV. C'est permettre aux enfants d'avoir accès à plus de créneaux d'apprentissage, dans le « savoir nager » pour justement atteindre la moyenne qui est de 80 % de savoir nager à la sortie du CM2. Pour le reste, moi, ce que je vous propose, c'est qu'une fois que l'on aura bien avancé, que l'on aura plus de visibilité sur l'ensemble des actions, on fera un point que je vous présenterai, à ce moment-là en Conseil Municipal, pour vous donner un peu plus de visuel sur l'ensemble des pistes et la cohérence du projet.

Madame Sidonie MARCHAL

Ma question n'était pas de créer une mauvaise discussion. Quand on regarde le projet de cité éducative, d'après le site du ministère, il s'adresse à des enfants de 3 à 25 ans et c'était peut-être aussi, si on peut apporter un conseil, de travailler aussi la question des gamins qui sont un peu plus que ceux qui apprennent à faire du vélo et à nager que l'enjeu est de taille pour la tranche de l'adolescence, mais vous le savez.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui, c'est vrai que je vous parlais un peu plus en tant qu'Adjoint aux affaires scolaires et j'étais vraiment limité sur les écoles, donc pour les enfants jusqu'à 12 ans. Après, c'est vrai que l'on a créé un lien avec le collège, pour qu'il y ait ces passerelles et dans le cadre du PRE aussi, pour qu'il y ait une meilleure cohésion avec l'ensemble des structures pour mener un projet global. Cela va jusqu'à l'insertion, on a d'ailleurs eu le premier salon de l'apprentissage qui a eu lieu, il y a un peu plus d'un mois, début octobre, quelque chose comme ça où on avait communiqué avec le collège, pour faire qu'un certain nombre de jeunes puisse avoir accès cette démarche, bien en amont, pour que les enfants puissent réfléchir quand même au cycle scolaire, mais aussi à la voie de l'apprentissage. Ne pas simplement les orienter vers une filière bac, qui pour certains, malheureusement, on le constate, arrivés au lycée, peut s'avérer être un échec, alors qu'il y a du talent parmi ces jeunes, il y a des personnes qui sont très manuelles, qui ont une intelligence de la main. Alors ici, comme ailleurs, je trouve qu'on dévalorise cette intelligence de la main et il faut faire prendre conscience qu'aujourd'hui, ce n'est pas simplement parce que vous êtes bon dans un système donné, un système scolaire, que vous serez bon ailleurs et ce n'est pas parce que vous n'êtes pas bon dans ce domaine-là que vous n'avez aucune chance dans la vie. Donc, l'idée, c'est de dire attention, il y a aussi d'autres filières, il y a aussi d'autres possibilités. L'apprentissage, le travail que l'on fait aussi avec des structures comme IDEIS où on se rapproche aussi de différentes entreprises pour créer ces voies d'apprentissage. Et nous-mêmes, à la Ville de Montbéliard, nous avons déjà signé plusieurs contrats au niveau des services d'aide comme les ATSEM, dans nos écoles pour accompagner et pour créer ces premières démarches d'apprentissage. Donc, nous-mêmes, nous sommes acteurs de cette voie. Et cela fait partie du projet des Cités Éducatives.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Monsieur GAUTHIER, vous avez de la chance, parce que le Directeur des Services qui vient d'arriver vient de Chenôve, donc il a une expérience puisque Chenôve est également Cité Éducative. Il va pouvoir vous épauler d'une manière sérieuse. Évidemment, moi, je pense que, comme vous l'avez dit, on est un peu sous la tutelle de l'État, qui va mettre à peu près 750 000 €, si mes souvenirs sont bons, sur les trois années. Donc, l'État, comme tous payeurs, veut qu'en face, il ait des actions qui soient significatives. Apprendre à faire du vélo, apprendre à nager, ça ne peut pas être significatif. À mon avis, si j'étais du côté de l'État, parce que cela se fait un peu partout, plus ou moins bien, même si le vélo, c'est un peu particulier. Il est difficile de convaincre l'État pour dire : « On va apprendre à faire du vélo ». Et je pense qu'il y a d'autres actions, auxquelles il faut réfléchir, qui seraient peut-être plus significatives et pour que l'État s'en empare et soit avec vous. Parce que si je comprends votre

discours, l'État nous met des bâtons dans les roues. Web Télé des écoles par exemple, je n'y ai pas réfléchi plus que ça, mais quelque chose qui soit vraiment significatif. Aujourd'hui, notre territoire, le contexte actuel ne devraient pas rester dans l'ordinaire, le quotidien. Il faut que les matières grises travaillent pour justement convaincre l'État que la Cité Éducative Montbéliard – Bethoncourt, c'est quelque chose sur lequel on peut s'appuyer. Parce que l'État attend obligatoirement un retour de cela. Moi, j'ai participé à deux réunions au niveau du Conseil régional, j'avais donné quelques idées qui sont restées lettres mortes, mais peu importe. Voilà, Monsieur le Premier Adjoint à l'éducation, aux sports et tout ça...

Monsieur Alexandre GAUTHIER

La difficulté que l'on rencontre, nous quand on travaille, quand vous êtes déjà deux quartiers de deux villes différentes, ça, ça n'a pas vraiment posé de problème, puisque chacun est souverain sur les actions qu'il veut mettre en place. Moi, j'entends cette volonté de globaliser un peu le projet pour lui donner de la cohérence et je crois que c'est là-dessus que nous, on s'efforce de travailler. Et quand je parle de cohérence, ce n'était pas simplement le « savoir rouler à vélo », c'était de dire qu'aujourd'hui, on part d'un constat, on a de plus en plus de problèmes d'obésité dans les écoles, des enfants qui ont de plus en plus une mauvaise santé et notamment une santé physique. Vous avez été enseignant de pratiques sportives et physiques, vous l'avez constaté et je pense que vous le constatez encore. Et l'idée, c'était de dire qu'il fallait faire rentrer davantage de sports dans les écoles, davantage de culture et travailler davantage avec les associations, pour qu'elles puissent rentrer dans les écoles. Les Cités éducatives nous permettent ça. Sauf que l'État a une tendance à être un peu schizophrène, d'un côté ; il vous ouvre la porte en disant : « Venez avec les structures, venez avec les associations, travaillons autrement » et dès que vous leur proposez quelque chose, il reste quand même méfiant. Donc, là-dessus, on apprend encore à se connaître, on est dans cette démarche-là et c'est un peu compliqué, c'est là-dessus que l'on a cette complication.

Maintenant, je vais vous parler d'autre chose qui est en lien avec les Cités Educatives, mais qui va trouver une cohérence, on est en train de monter un projet avec d'autres élus, puisqu'on a fait un constat ; en tout cas, moi, j'ai fait ce constat, il y a quelques années maintenant, c'est que l'on a différentes structures et différentes associations qui travaillent sur les mêmes projets, qui sont de travailler sur le terrain, d'avoir un véritable travail social sur le terrain, mais chacun travaille dans son coin, sur des objectifs qui sont pourtant communs, mais sans se connaître et sans transversalité. On est en train de prendre notre petit bâton de pèlerin, pour aller leur expliquer que justement, on va coordonner un petit peu un ensemble d'actions pour travailler ensemble, plus de façon cloisonnée, mais ensemble et de façon transversale, avec un schéma qui sera donné par la suite, avec des actions que nous porterons en commun et des liaisons que nous allons pouvoir faire. Donc, cela, c'est un comité de pilotage qui va se grouper et qu'on va intégrer ensuite, on ne va pas l'intégrer aux Cités Educatives, mais on va plutôt intégrer les Cités Educatives dans ce schéma, pour pouvoir ensuite, s'autoalimenter et travailler et porter un projet qui sera beaucoup plus cohérent. Parce qu'il y aura cette transversalité qui aujourd'hui, n'existe pas et qui permettra d'avoir une véritable action forte et focalisée là où il y a de vrais besoins. Cela, c'est quelque chose sur lequel nous sommes en train de travailler, qui est en gestation et il y aura une véritable présentation qui vous sera faite dès que le projet sera prêt et lancé.

Madame le Maire

Je vous propose de voter sur cette question. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°16 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions ».

16. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci, Madame le Maire.

On va redescendre un peu, on va passer de la Cité Educative au savoir rénover. Il y a le projet de redynamisation du centre-ville avec le fonds d'aider à la requalification des enseignes et des façades.

Vous retrouvez les noms des demandeurs de ces aides qui peuvent être aidés à hauteur de 20 %, avec un montant plafonné à 3 000 € :

- Philippe BRUYÈRE ;
- La SARL KOTON ;
- SCI Didier HAMANN.

Après avis de la commission compétente, il est demandé au Conseil Municipal de procéder au versement desdites subventions dès la réception des factures acquittées et après le contrôle de la conformité des travaux aux autorisations d'urbanisme délivrées.

Madame le Maire

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°17 « Ouvertures dominicales dérogatoires des commerces de détail accordées par le Maire pour 2021 – Avis du Conseil Municipal ».

17. OUVERTURES DOMINICALES DEROGATOIRES DES COMMERCES DE DETAIL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR 2021 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Question d'actualité avec les ouvertures dominicales dérogatoires des commerces de détail, accordées par le Maire pour 2021, vous retrouvez les douze dimanches de 2021, durant lesquels les commerces pourront être ouverts et les cinq dimanches pour les concessions automobiles pour leurs fameuses « Portes ouvertes ».

Il est par ailleurs rappelé que :

- Les organisations de salariés et d'employeurs doivent donner un avis, sans qu'il s'agisse d'un avis conforme ;
- Seuls les salariés volontaires peuvent travailler le dimanche dans le cadre des « dimanches du Maire » ;
- Chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps, accordé, soit collectivement, soit par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Comme nous venons de parler du commerce, je vous proposerai à la fin de ce Conseil Municipal de voter une motion de soutien aux commerces de proximité, avec cette crise qui n'en finit pas. Je pense que la motion, ce n'est pas ce qui va transformer le paysage, néanmoins si en plus de toutes les actions que nous faisons, soit à la Ville, soit à l'Agglomération, soit en travaillant avec les services de l'État, cela apportera notre contribution aux commerces de centre-ville et de proximité.

Question n°18 « Convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) – Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) – Avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2022 ».

18. CONVENTION GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) – ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) – AVENANT DE PROROGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2022

Madame Ghénia BENSAOU expose :

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est un abattement de 30 % accordé aux bailleurs sociaux sur les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville pour renforcer les services et améliorer la qualité de vie des habitants.

Le cadre d'utilisation de cette taxe se décline sur huit champs d'intervention cités sur le document.

Cette action se formalise par la signature d'une convention entre le bailleur, la collectivité et l'État.

La loi de Finances 2019 a prorogé le Contrat de Ville au 31/12/2022. À cet effet, des avenants doivent être signés avant le 31 décembre 2020 pour être effectifs en 2021 et permettre aux bailleurs de bénéficier de cet avantage fiscal.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je pense qu'il est important de se préoccuper de ces questions-là. Moi, j'ai habité la Petite-Hollande, place du Marché, donc, j'ai le regret de ne plus voir l'endroit où j'ai vécu, mais ce n'est pas grave.

Je voulais dire qu'à un moment, il y avait des concierges un peu partout, qui étaient extrêmement bien connus du public. Et on voit que petit à petit, ces concierges ont disparu. Il y a un certain nombre de choses qui ont été sous-traitées par les organismes logeurs et qui font que les gens n'identifient plus toujours bien ces personnes... Les personnes, c'est encore pire, qui interviennent sur la Petite-Hollande, ne connaissent plus très bien les habitants. Ça pourrait être intéressant, dans le cadre d'une convention de ce type, pas simplement les huit axes d'intervention, parce qu'on ne peut qu'être d'accord avec ce qui est derrière, je n'ai pas d'opposition, mais quand on parle de présence de proximité, de qualité résidentielle de favoriser le lien social, de vivre-ensemble, etc., je pense que ça serait vraiment important que ces personnes soient beaucoup plus identifiées et donc, ça serait important d'inciter les organismes qui bénéficient de ces avantages fiscaux, d'investir dans des emplois, qui soient vraiment identifiés sur un secteur très précis et réduit sur la Petite-Hollande : des concierges ou on leur donne un autre nom, peu importe. Mais disons des gens qui interviennent et pas simplement une heure ou deux de temps en temps. Qui soient vraiment des personnes de référence.

Madame le Maire

C'est vrai que les concierges ont disparu, pas seulement chez les bailleurs sociaux, mais un peu partout, dans les copropriétés pour des raisons de coûts essentiellement. Chez les bailleurs sociaux, dans les quartiers politiques de la Ville, aussi pour des raisons de sécurité, parce qu'ils n'étaient plus forcément tranquilles en bas de leur immeuble, comme ça pouvait se passer précédemment et on

perd petit à petit ce lien. Et puis souvent, le concierge, il rappelait aux jeunes ou aux moins jeunes, qu'on ne devait pas faire de bruit, qu'on devait respecter les parties communes... et aujourd'hui, ce qui s'est mis en place c'est quelque chose de beaucoup plus lointain, ça ne coûte pas forcément moins cher d'ailleurs, c'est plus lointain, plus éloigné des populations et c'est vrai que ça a participé également à la rupture du lien social, en tout cas, de la régulation sociale qui se passait, jusqu'à présent, assez bien dans nos quartiers. De fil en aiguille, on s'éloigne des gens et on arrive à la situation dans laquelle on est aujourd'hui. Vous avez raison, mais on travaille avec nos bailleurs sociaux lors de nos réunions, ce n'est pas facile, mais vous n'avez pas tort sur ce que vous dites.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je conviens que cela n'est pas facile, mais je trouve qu'il a des choses quand elles sont écrites, on peut plus s'appuyer dessus. C'est pour cela que le fait de dire : « Favorisera la réimplantation des concierges », dans ce genre de document.

Madame le Maire

Oui, c'est quand même écrit : « Organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier », et on va vous répondre : « Oui, mais s'ils se sentent en danger, ils ne vont pas y aller ». Vous savez, il faut déjà régler les gros problèmes de sécurité qu'il y a un peu partout en France avant de demander aux concierges d'aller se mettre en danger dans des quartiers pas faciles.

Je vous propose de voter cet abattement. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°19 « Décision Modificative n°2 – Budget Principal ».

19. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Madame le Maire ;

Je vais essayer de ne pas vous assommer puisque l'on arrive vers la fin, c'est le plus difficile, je vais essayer de rendre à peu près digestes des sujets qui ne le sont pas forcément.

Pour la question n°19, il s'agit d'une Décision Modificative. La précédente municipalité a voté le budget le 17 février 2020 qui a été modifié le 6 juillet. Il convient à présent de modifier à nouveau ce budget pour tenir compte de plusieurs événements.

En dépenses d'investissement, on vous propose une diminution des dépenses de 470 881 €. Il y a des + et –, vous avez le tableau sous les yeux.

On retrouve par exemple 32 000 € pour le matériel informatique et de bureau, il s'agit des tablettes des écoles, nous en avons parlé tout à l'heure.

Nous avons 35 000 € pour diverses démolitions, réfection des cheminées du bâtiment des halles, la sécurisation du gymnase Victor Hugo.

Et nous avons également des moins, par exemple en frais d'étude et bien évidemment le plus important des moins est ce qui concerne la redynamisation du centre-ville et du centre culturel Simone Veil, compte tenu de la situation du pays et du premier confinement, ce sont des opérations qui ont pris du retard. On va en reparler après. Ce sont des opérations qui vont être reportées sur les années prochaines.

En recette, nous avons une diminution des recettes de 154 204 €, notamment, ce sont 450 000 € de recettes en moins pour des subventions ANRU Cœur de Ville et Feder Cœur de Ville.

Également 42 155 € en moins de subventions SYDED, mais nous avons également des choses en plus, comme par exemple, le FCTVA pour 250 000 € et également des amendes de police pour 92 394 € et la Gendarmerie, avec les abords qui avaient été rénovés pour 28 034 €.

Tout ceci, les plus et les moins font 154 204 €.

Les sections devant être votées en équilibre, nous diminuons donc, l'emprunt prévisionnel de 316 677 € et donc, l'emprunt prévisionnel qui était, au départ, prévu à 4,5 M€ est diminué pour s'établir à 4 155 175 €.

Après avis de la commission compétente, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

Madame le Maire

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°20 « Autorisations de Programme – Ajustements ».

20. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – AJUSTEMENT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Comme nous avons voté la DM2 sur autorisation de programme, il convient de voter le décalage des crédits de paiements. Un décalage de 451 614 € pour la redynamisation du centre-ville que l'on reportera en 2022 et 75 000 € pour le centre culturel Simone Veil, que l'on reportera en 2021.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement telles que présentées.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

J'interviens parce qu'on l'avait déjà fait en 2019, on avait repoussé de 628 949 €, des crédits de paiement sur la redynamisation du centre-ville, on continue. Pourquoi repousse-t-on ? Tout simplement parce qu'on paye à l'Agglomération des travaux et que l'on ne devrait pas le faire. Vous l'entendez, je le dis assez régulièrement lorsqu'on aborde les questions financières. Donc, je vais quand même le répéter une fois. Les abords de l'Office de tourisme, je vous rappelle que nous avons voté contre à l'Agglomération pour le nouveau tracé Évolity, nous étions trois à cette époque, parce que nous estimions que la Ville de Montbéliard était lésée. Nous en avons la preuve régulièrement, encore une autre preuve, c'est-à-dire que la Ville a à peu près dépensé entre 1,6 et 1,8 M€ pour deux travaux nécessaires pour que le tracé Évolity puisse se développer. À savoir les abords de l'Office du tourisme et le parvis de la gare. Cela, ce sont les deux premiers points.

Le troisième projet que nous sommes en train de régler :

2020, 1,2 M€ pour le conservatoire, on les a votés ;

2021, 1,2 M€ pour le conservatoire, nous les voterons ;

Et 2022, le reste, à savoir 2,4 M€ pour arriver à 4 M€.

Évidemment, vous pouvez me répondre : « Mais PMA va nous donner 4 M€ », mais en attendant, c'est uniquement la Ville de Montbéliard qui est en train de régler tout cela. Je vais redire ce que je dis à chaque fois, est-ce que des Maires d'autres villes n'auraient pas défendu davantage leur ville pour éviter que des travaux qui revenaient à l'Agglomération soient réglés par l'Agglomération. Je prends souvent Exincourt, Audincourt qui ont eu des travaux à rayonnement communautaire, à aucun moment ces villes ne se sont engagées à un pourcentage aussi élevé de leurs frais. Donc, obligatoirement ça obère nos capacités d'investissement dans la Ville de Montbéliard. Tout à l'heure, vous vous réjouissiez comme tout le monde s'en réjouit que le temple Saint-Martin puisse bénéficier de 1,1 M€, obligatoirement il semblerait que face à ce financement-là, il faut absolument réfléchir, il faut éviter que les voitures continuent à tourner comme il y a cinquante ans autour du Temple Saint-Martin, qui devrait être le joyau de la Ville.

À partir de là, on sent bien que ces capacités d'investissement, qui ont été limitées dû à ces paiements, que la Ville n'avait pas à faire, et bien limitent, réduisent ou retardent les projets que l'on pourrait avoir pour les habitants de Montbéliard. Et donc, c'est gênant, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois. C'est d'autant plus dommageable que vous vous êtes vantés, vous avez mis en avant, c'est bien normal, un rétablissement d'une situation financière catastrophique. Mais on peut se demander au regard de cela, si les investissements ville puisqu'on a parlé du centre, ou ailleurs, ne sont pas pour le moment, au rendez-vous. Je vous rappelle que nous nous critiquiez certaines fois, à juste propos, mais souvenez-vous quand même que Biocop, les Bains-Douches et l'hôtel Ibis, cela a amené entre 30 et 40 emplois fixes stables. La Ville était plus ou moins intervenue, beaucoup dans certains projets, un peu moins dans d'autres projets. Alors évidemment quand on prend un certain recul d'un certain nombre d'années, on se rend bien compte que Biocop est relativement utile, que pour les Bains-Douches, on est content d'avoir une salle de spectacle et une restauration et que l'hôtel Ibis permet d'alimenter les restaurants très proches, donc ce sont des investissements qui étaient pérennes et je pense que vous avez une situation financière qui semblerait saine, mais par contre, on attend une réalité surtout au centre-ville qui est une action cœur de ville portée fortement, aussi par le Gouvernement. Voilà les réserves sur ces reports réguliers, puissent qu'ils vont être en 2022, donc, ça retarde.

Madame le Maire

Alors d'abord vous avez une distorsion de la réalité des faits, ce n'est pas du tout parce qu'on est obligé de reporter des projets pour des raisons financières, mais c'est tout simplement parce que nous avons énormément de travaux à faire sur la Ville, vous l'avez bien compris. Vous avez vu que notre projet 2020/2026 était un projet très, très ambitieux et que nous ne pourrions pas tout faire en même temps, parce que les services de la Ville exploseraient, les agents auraient une charge de travail trop importante. Donc, il y a un certain nombre de projets que nous priorisons et c'est la raison pour laquelle il y a un décalage dans le temps. Mais la même détermination, bien sûr pour action cœur de ville est toujours là.

Quant aux capacités financières que vous reprochez, la Ville donnerait trop d'argent pour PMA, vous dites toujours la même chose, mais moi, je vais vous répondre toujours la même chose, je suis désolée. Si vous n'aviez pas fait Citédo à Sochaux, vous avez fait le choix en 2013 de construire une piscine dont il n'y avait pas du tout besoin alors qu'il y aurait pu avoir un gros projet de réaménagement et de réinvestissement de la piscine d'été à la Petite-Hollande et même de la piscine couverte, d'ailleurs, il y avait moyen de faire quelque chose de très bien, ça aurait été un geste fort en faveur du quartier de la Petite-Hollande où vous nous dites toujours que nous ne faisons rien, vous avez fait le choix que l'Agglomération investisse environ 20 M€ sur cet équipement communautaire et quand en 2014, la situation financière à la fois de la Ville de Montbéliard et de l'Agglomération a été découverte dans un état catastrophique, parce que l'Agglomération n'a pas été mieux gérée que la Ville, vous vous en doutez bien, les mêmes dirigeants créant les mêmes problèmes financiers, il s'est trouvé que la collectivité de l'Agglomération et de la Ville de Montbéliard n'avait plus la capacité financière qu'elle avait six ans avant, d'autant plus que l'État donnait de moins en moins de dotations aux différentes collectivités. C'est la raison pour laquelle la Ville de Montbéliard a accepté de donner un fonds de concours à l'Agglomération pour la construction du conservatoire. Vous avez une grande responsabilité là-dedans. Je vous l'ai déjà dit et je le confirme. Vous avez fait un choix politique pour construire cette nouvelle piscine à Sochaux, pensant que vous alliez gagner les élections en 2014, vous vous êtes trompé. Ça peut arriver de se tromper, mais ne venez pas nous le reprocher aujourd'hui. C'était une erreur politique manifeste. Ensuite, vous dites que vous n'avez, vous, jamais participé à des travaux payés par la Ville à l'Agglomération. Faux, vous avez payé les études pour le

tunnel sous la voie ferrée et également une grosse participation de la Ville de Montbéliard pour la construction de l'Île-en-Mouvement, vous nous reprochez des choses que vous avez faites, vous, précédemment.

La seule chose sur laquelle je suis d'accord avec vous, c'est la participation financière de l'Agglomération pour la rénovation du Temple, il y a six ans un dossier avait été déposé à l'Agglomération pour une demande de participation financière de PMA à la rénovation du Temple, qui n'a pas jugé utile, à l'époque, on peut toujours changer d'avis, de donner une subvention à nos amis protestants pour rénover leur temple, disant que ça ne faisait pas partie du développement touristique de l'Agglomération. Ce qui aujourd'hui, n'est plus du tout le cas, puisqu'il y a une réelle volonté de développement touristique du Temple Saint-Martin, qui accueille aujourd'hui, plus de 10 000 visiteurs par an, ce qui n'est pas négligeable et j'ai donc, proposé au Conseil presbytéral qu'il redépose un dossier de demande de subvention à l'Agglomération et j'espère que bien sûr vous le voterez avec nous, parce que ça me paraît tout à fait important pour le développement de notre territoire.

Monsieur Éric LANÇON

Vous refaites l'histoire, je peux la refaire aussi, par exemple, le conservatoire, s'il avait été à la Petite-Hollande, vous savez très bien que la Ville n'aurait rien donné du tout. Donc, à un moment donné, vous avez avec le Président de l'Agglomération mené des négociations, qui ont fait que la Ville de Montbéliard, pour l'avoir au centre-ville a été obligée, il ne faut pas se cacher derrière les mots, de mettre de l'argent tout simplement. Puisque ce décalage, le surcoût au centre-ville a été payé par la Ville de Montbéliard.

Madame le Maire

Mais je maintiens si vous l'aviez construit vous, ce conservatoire, à l'époque où il devait être construit, la Ville n'aurait pas payé. Vous avez une grande responsabilité.

Monsieur Éric LANÇON

Oui, mais elle est partagée Madame le Maire, je comprends que vous me renvoyez...

Madame le Maire

Allez, nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°21 « Admissions en non valeur et créances éteintes des titres irrécouvrables – Budget Principal 2020 ».

21. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES DES TITRES IRRÉCOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur des créances qu'il considère comme étant irrécouvrables, pour un montant de 13 111,95 €.

Vous avez le détail sur le projet de délibération. Je rappelle que les admissions en non-valeur ne font pas obstacle à l'exercice ultérieur de poursuites et que le comptable public pourra reprendre les poursuites à l'encontre des débiteurs lorsque ceux-ci reviendront à meilleure fortune.

Sur les 13 111,95 €, nous avons provisionné 1 285 €, que nous reprendrons au BP 2021.

Il nous demande également d'admettre les créances éteintes, ce sont des créances irrécouvrables parce qu'ayant fait l'objet d'effacement ou de liquidations judiciaires pour un montant de 18 227 € sur ces 18 227 €, nous avons provisionné 13 008 € que nous reprendrons au BP 2021.

Évidemment, les services ont opéré les vérifications sur ces créances.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en créances éteintes et non-valeur les créances listées.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°22 « Admissions en non valeur et créances éteintes des titres irrécouvrables – Budget annexe du service public des cimetières 2020 ».

22. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES DES TITRES IRRECOUVRABLES – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES 2020

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Même principe pour les cimetières en ce qui concerne les redevances funéraires, pour un montant de 498,55 €, le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur cette somme puisqu'il considère qu'elles sont irrécouvrables par la situation du ou des débiteurs.

Les services ont bien vérifié que les créances sont bien irrécouvrables.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre non-valeur les créances listées.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°23 « Tarification – Année 2020 – Actualisation ».

23. TARIFICATION – ANNEE 2020 – ACTUALISATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il est nécessaire de revoir le tableau des tarifications sur deux points, le premier point sur **les entrées aux musées**, puisque nous avons décidé le 6 juillet de la gratuité des entrées aux musées, jusqu'au dernier jour des « journées du patrimoine », donc, le 20 septembre. C'est une mesure dont le retour est positif, il est donc proposé de réitérer la gratuité pendant la période des lumières de Noël, soit du 28 novembre au 24 décembre.

Deuxième point, cela concerne les tarifs du port de plaisance et des aires de camping-cars. Nous avons fait le choix de favoriser la fréquentation touristique en modernisant le port de plaisance qui a connu d'importants travaux, également en créant une aire de stationnement diurne de 14 places de camping-cars sur le parking de l'Île-en-mouvement et en rénovant les services de camping-cars existants sur le secteur du Champ de Foire.

Les équipements feront également l'objet de travaux de modernisation avec l'installation de bornes électriques pilotées à partir de terminaux de paiement automatique, utilisables avec une carte bancaire et possibilité de paiement sans contact.

Un TPA sera installé sur l'aire de service des camping-cars au Champ de Foire et un second sur le port de plaisance, qui sera commun à l'aire de stationnement diurne : ce TPA, permettra également l'accès au bloc sanitaire comprenant les toilettes, la douche et la laverie.

Vous avez le tableau des tarifications pour le port de plaisance et pour des tarifs pour les camping-cars.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications tarifaires telles que présentées.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°24 « Participation financière de la Ville au financement de la protection sociale complémentaire des agents pour le risque « Prévoyance ».

24. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS POUR LE RISQUE « PREVOYANCE »

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Depuis 2002, un contrat collectif de prévoyance « maintien de salaire » a été souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale par la Ville et le CCAS.

C'est un contrat qui permet aux agents municipaux qui souhaitent y souscrire, de se garantir contre les risques de demi-traitement en cas de maladie de plus de trois mois, d'incapacité de travail et d'invalidité.

C'est un contrat de groupe qui permet aux agents de bénéficier d'un taux préférentiel sans que la collectivité n'y participe financièrement.

Cependant, la Mutuelle Nationale Territoriale, la MNT, a fait part des difficultés qu'elle rencontre dans ce type de contrat du fait de l'allongement de la durée d'activité des agents, de leur vieillissement avec les heures de travail qui augmentent également, au niveau national et donc, elle constate une dégradation de ses comptes et ne peut plus maintenir les contrats existants en l'état.

Nous avons fait le choix de favoriser le principe d'une adhésion des agents à un contrat de prévoyance. C'est la raison pour laquelle on vous propose d'accorder une participation financière au bénéfice des agents dans le cadre de deux dispositifs, nous avons le choix entre deux dispositifs :

- La convention de participation qui permettrait de souscrire une convention avec un opérateur pour le risque prévoyance après une procédure de mise en concurrence.

- Le deuxième choix, celui de la labellisation. Donc, ce sont des contrats pour lesquels la Ville peut apporter une participation financière sur des contrats de protection sociale dits labellisés. Dans ce genre de contrat, les agents choisissent librement leur contrat, leur organisme et leur niveau de garantie et il permet aux agents de conserver leur propre contrat, si ceux-ci ont été labellisés ou de choisir un contrat labellisé correspondant à leurs besoins.

La participation financière de la Ville constitue une aide à la personne, sous forme d'un montant forfaitaire par agent et nous proposons de la verser directement à chaque agent qui aura souscrit à l'un de ces contrats auprès d'un organisme labellisé.

Nous proposons donc de prendre en charge une participation mensuelle de 10 € pour chaque agent.

La participation serait versée directement sur la fiche de paie de l'agent sous justification que l'organisme retenu par l'agent remplit les conditions de la labellisation.

La mise en œuvre serait effective au 1^{er} janvier 2021.

Après avis de la commission compétente et du Comité Technique du 25 septembre 2020, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la mise en œuvre d'une participation financière à hauteur de 10 €/mois à la protection sociale complémentaire au profit des agents stagiaires, titulaires et contractuels sur emplois permanents, en matière de risque Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2021, dans le cadre du dispositif de labellisation ;
- D'autoriser un versement de la participation directement sur la fiche de paie de l'agent ;
- De résilier à titre conservatoire la convention actuelle (contrat groupe prévoyance avec la MNT).

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°25 « Mise en accessibilité des bâtiments communaux – Année 2020 – Demande de subvention ».

25. MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX – ANNEE 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci, Madame le Maire.

Comme chaque année, la Ville de Montbéliard réalise des travaux visant à mettre son patrimoine existant en conformité avec les règles d'accessibilité, conformément au programme défini dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

En 2020, on prévoit la mise en accessibilité des vestiaires du stade annexe Blum pour un coût de 12 730,36 € HT, susceptible d'être cofinancée par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Ce qui fait que la contribution de l'État, DSIL de 80 % se monte à 10 184,29 € et pour la Ville de Montbéliard les 20 % restants soit : 2 546,07 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel et de s'engager à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions, et à signer tout acte s'y rapportant.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°26 « Fourniture de projecteurs scéniques et muséographiques – Années 2020 à 2023 – Marché public ».

26. FOURNITURE DE PROJECTEURS SCENIQUES ET MUSEOGRAPHIQUES – ANNEES 2020 A 2023 – MARCHÉ PUBLIC

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Pour 2020 à 2023, nous demandons un marché public pour la fourniture de projecteurs scéniques et muséographiques dans le cadre d'une démarche environnementale de remplacement des appareils électriques et de l'éclairage qui a déjà été remplacé en plaçant des lampes incandescentes aux lampes halogènes. Et après divers événements, de basculer à nouveau vers des lampes à LED, qui commencent à se développer sur ce marché.

La Ville de Montbéliard a donc décidé d'anticiper, de se préparer à ce changement et de procéder progressivement au remplacement du parc de projecteurs existants, équipant certaines salles comme le théâtre, la salle L'Accent, la salle des Bains douches et d'autres aussi, Atelier des Moles et Jules Verne.

Une consultation sur appel d'offres ouvert a été lancée, sur la base d'un accord-cadre à bon de commande.

Ce marché sera conclu pour une durée de 4 années, avec un minimum de 25 000 € HT et un maximum de 600 000 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 septembre 2020 a donc décidé d'attribuer le marché à l'entreprise T.S.E, offre jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 517 608,16 € HT.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché avec la société T.S.E située à Habsheim.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

27. MOTION DE SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITE

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Nous allons à présent parler un petit moment du COVID. D'abord pour vous expliquer l'organisation de la Collectivité, du travail de la collectivité dans les semaines qui viennent.

Vous avez entendu que le Gouvernement demandait à ce que les services publics restent ouverts pour pouvoir répondre aux demandes et aux besoins des habitants. Certains services comme l'état civil, comme les travaux qui doivent être faits dans la Ville, dans nos bâtiments, comme : ramasser des feuilles... les agents seront là aux côtés des habitants, et d'autres agents, essentiellement le personnel administratif qui sont équipés d'un ordinateur, évidemment fourni par la collectivité seront en télétravail en espérant que cette situation durera le moins longtemps possible.

Maintenant vous connaissez tous, les grandes difficultés dans lesquelles se trouvent les commerçants et essentiellement les commerçants des centres-villes, et des centres-bourgs et vous avez vu qu'une sorte, non pas de rébellion, mais une sorte de révolte est en train de monter dans le pays, soutenue par un certain nombre d'élus. Certains élus, certains maires ont pris un arrêté municipal autorisant l'ouverture des commerces de proximité, arrêté qui a été cassé par le Préfet, avec un recours chez certains maires. Pour Montbéliard, le Pays de Montbéliard et le département du Doubs, nous sommes en contact téléphonique, en visioconférence de manière non pas quotidienne, mais tous les deux jours avec le Maire de Besançon, de Pontarlier qui est président de l'association départementale des maires du Doubs, et moi-même, pour faire remonter les problématiques de terrain, les difficultés de nos commerçants et les grandes inquiétudes, le désarroi de certains, qui, à l'approche des fêtes de Noël, les deux mois qui précèdent Noël étant des mois qui leur garantissent la pérennité de leur entreprise, font face à une concurrence déloyale, que ça soit, ou par les grandes surfaces ou par la vente par correspondance, par les commerces, demandent à ce que des décisions d'équité, d'égalité, des acteurs économiques soient faites sur l'ensemble du territoire français.

Le Préfet a été à l'écoute de ce que nous pouvions dire, les trois maires des trois communes les plus importantes du Doubs ont fait remonter les mêmes problématiques, peu importait la sensibilité politique de chacun, nous vivons tous et nos commerçants vivent tous les mêmes difficultés et les remontées dont nous lui avons fait part, bien sûr ont été entendues, il a pris la décision, bien sûr d'en parler avec ses collègues Préfets et de faire remonter ces problématiques au niveau du Gouvernement. Vous voyez qu'un certain nombre de choses, depuis la fin de la semaine dernière, ont changé et évolué. Alors peut-être pas de la manière que certains auraient aimé, c'est-à-dire la réouverture simple de tous les commerces de centre-ville et centre-bourg, mais nous sommes face à une situation, une crise sanitaire qu'on ne peut pas nier, qu'on ne peut pas ignorer donc, il faut trouver un équilibre et un juste équilibre entre résoudre le problème sanitaire, le problème de santé pour que le moins de monde possible ne tombe malade et que nos services de santé ne soient pas débordés par le nombre de patients qui arriveraient à l'hôpital et surtout en réanimation. Vous écoutez tous les informations comme moi, vous voyez bien qu'on dit qu'aujourd'hui, alors qu'on n'est pas encore au sommet de la vague, que 60 % des lits de réanimation sont occupés.

Et si on arrive à une saturation des lits de réanimation, à un moment, les médecins vont devoir choisir. Est-ce qu'on va plus soigner quelqu'un atteint du COVID, quelqu'un qui a fait un AVC, quelqu'un qui a fait une crise cardiaque, quelqu'un qui a eu un accident de la circulation et on va mettre nos soignants dans un état de fatigue et d'épuisement, ils sont déjà pas loin d'être épuisés parce qu'ils ont déjà vécu des semaines et des mois extrêmement difficiles et que toute la difficulté d'exercice est de trouver un équilibre entre assurer la pérennité de nos commerces, faire que nos commerces de centre-ville continuent à vivre et à être ouverts, parce que si on les laisse mourir, on va faire quoi ? On ira dans les grandes surfaces et on achètera par Internet ? Mais quelle âme auront les villes ? Quelle âme auront les cœurs de ville si les choses évoluent de cette manière-là ? Et c'est donc un exercice extrêmement difficile.

La semaine dernière, j'ai rencontré deux commerçants tout à fait par hasard qui m'expliquaient qu'au moment du premier confinement, quand on est sorti du premier confinement, ils avaient été obligés de mettre des mesures sanitaires rigoureuses en place et d'acheter du matériel. Notamment, je pense à une jeune esthéticienne qui était très touchante, qui me disait : « Moi, j'ai moins de clients qu'avant, j'ai acheté du gel, je change et je nettoie les draps, les serviettes, etc., de manière extrêmement rigoureuse, j'aère un quart d'heure entre chaque client, j'ai fait tout ce qu'il fallait, et aujourd'hui, je ne peux plus travailler, mon commerce va mourir ». Donc, on est très touché en entendant ces paroles-là, que faire ? C'est une décision qui doit être prise de manière juste.

Or, aujourd'hui, quand on continue à vendre sur ces plateformes de vente et quand on continue à vendre partout, tout ce qu'il est possible de vendre en centre-ville, il y a un profond sentiment

d'injustice que l'on peut tout à fait comprendre. Donc, ces choses ont été remontées aux services de l'État, aux Préfets et en soutien en plus de ces différentes réunions, moi, je souhaite que l'on vote la motion qui vous est proposée ce soir. Pour montrer à nos commerçants que nous les soutenons. Je connais la valeur d'une motion, je sais bien que ce n'est pas ça qui va changer la face du monde. Néanmoins, elle ajoute à tout le travail qui a été fait pour venir en aide et en accompagnement des structures commerciales. Sachant que juste avant de venir au Conseil Municipal, j'étais en visioconférence avec le Président de l'Agglomération et le Vice-président et nous avons décidé, il faudra que ça soit voté, mais je n'ai aucun doute que ça le soit, la prolongation des aides qui avaient été accordées aux commerces par l'Agglomération lors des mois précédents et d'un suivi tout à fait particulier pour assurer la pérennité de nos commerces.

Christophe, tu veux ajouter quelque chose ?

Monsieur Christophe FROPIER

Non, je crois que tu as tout dit. Il y a effectivement une différence par rapport à mars, c'est que les deux mois de l'année, novembre et décembre sont des mois importants dans l'activité annuelle des commerçants, ce sont de gros mois et donc avec des paiements de fournisseurs à réaliser, des salaires à sortir dès cette semaine.

Madame le Maire

Voilà, donc, je vous lis cette motion.

« Depuis début 2020, le commerce de proximité subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire avec une baisse substantielle de son chiffre d'affaires.

Même si certains commerçants sont arrivés à sortir leur épingle du jeu avec des dispositifs d'offre digitale type « click and collect » ou drive, ceux pour lesquels la marchandise ou l'équipement ne le permet pas ont accusé une perte évaluée entre 20 et 50 % de leur chiffre d'affaires par rapport à 2019.

La dynamique des ventes depuis la réouverture après le confinement du printemps n'a permis de récupérer qu'une partie du retard pris par rapport aux ventes 2019.
Et un net essoufflement s'est fait ressentir à partir de la seconde quinzaine de septembre.

Certes, les commerçants de proximité, les artisans et les indépendants ont pu bénéficier d'une aide de la part de l'État : fonds de solidarité, Prêts Garantis par l'État (PGE), reports de charges fiscales et sociales et dispositif d'activité partielle.

En parallèle, à la dimension de ses compétences et de ses facultés contributives, la Ville de Montbéliard a adopté et appliqué des mesures de nature à favoriser le commerce, notamment : gratuité du stationnement, exonération des droits de place pour les terrasses, gratuité des loyers de ses baux commerciaux pour le deuxième trimestre 2020, participation au dispositif *J'aide mes commerçants*, financement majoré de la CAEM-Signé Montbé, allègement de la TLPE.

Mais le commerce de proximité est fortement affaibli et pour beaucoup, la question de la pérennité se pose alors qu'il est indispensable à la vitalité et à l'animation de notre territoire, de notre centre-ville.

La mobilisation doit être générale pour assurer la pérennité du plus grand nombre et le rebond du commerce réclame un effort de solidarité et un travail de coopération entre tous les acteurs.

C'est dans ce contexte déjà très pénalisant que les mesures nationales prises pour ralentir la seconde vague de la pandémie imposent une fermeture à une grande majorité de nos commerces de proximité.

Certes, l'État annonce, pour les entreprises et commerces jusqu'à 50 salariés, une indemnité de 10 000 €, une exonération totale des cotisations sociales et un nouveau fonds de solidarité. Mais les critères d'éligibilité doivent encore être précisés.

Mais, alors que se profilent les deux plus importants mois de l'année en termes de ventes, les mesures sanitaires en cours depuis quelques jours creusent les disparités entre commerces dits « essentiels » et les autres : ceux qui peuvent rester ouverts et ceux qui doivent fermer ; mesures ressenties comme inégalitaires et génératrices d'une concurrence déloyale de la part des commerçants considérés comme « non nécessaires ».

Pour ces raisons, le Conseil Municipal de Montbéliard :

- Réitère son soutien au commerce de proximité ;
- Demande que soit organisée une concertation associant les Maires et les services de l'État afin de trouver des solutions justes et équitables à destination des commerces de proximité ainsi que des dispositions compensatoires pour les commerces qui devraient rester fermés et qu'ainsi les mesures sanitaires puissent être acceptées et appliquées par tous. »

Voilà. Voyez-vous des choses à rajouter ?

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

On aura, avec Monsieur LACHAMBRE une proposition à vous faire de rajouts. J'ai quelques minutes, on est évidemment plus que d'accord, la crise sanitaire met le focus sur toutes nos faiblesses. S'en ait une celle-là, le commerce de proximité. La santé, en ait aussi une. Quand je vous parlais tout à l'heure de privé et de public, mon épouse travaille et a déjà travaillé 2 mois ½ en COVID et là, elle est retournée en COVID depuis 5 jours. Donc, je peux vous dire que le service public, actuellement, de la santé, c'est une catastrophe au niveau du personnel. Je pourrais en rajouter et tomber un peu dans l'affectif ou le pathos, mais le sujet n'est pas là. Simplement, l'exemple aussi de la course à la grande surface, on est dans le Pays de Montbéliard suréquipé en grandes surfaces. C'est-à-dire qu'on a un rapport entre m² de grandes surfaces et nombre d'habitants qui est extraordinaire. On paye cette course à la grande surface actuellement. Et il faut aussi que dans nos politiques publiques, il y ait une certaine cohérence entre cela et évidemment, ce que l'on fait. Tout à l'heure, je vous rappelais les trois projets que nous avons faits en centre-ville, c'était bien, vous l'avez bien compris pour ramener de la vie au centre-ville, et donc, quand tout à l'heure, nous nous abstenions sur cette maison de santé qui va encore à l'extérieur, vers le Pied des Gouttes, vous comprendrez bien que l'on va la signer sans problème, mais c'est aussi pour ça que l'on fait des remarques et on ne peut pas d'un côté laisser tout le privé et dire d'un autre côté, plus personne ne vient au centre-ville et donc, dans cette cohérence qui n'est pas toujours simple Madame le Maire, attention, c'est facile de donner des leçons, mais il faut essayer au maximum d'avoir cette cohérence entre : « Il faut absolument que je renforce mon centre-ville, pour que les gens y viennent, y restent, consomment » et puis aussi de grandes actions. Et on sait bien que localement, on ne va pas résoudre le problème, il y a de grandes orientations politiques sur les plateformes sur Amazon, sur tout ça, qui doit doivent être prises pour qu'elles soient a minima, taxées, tout simplement. Mais ça, c'est à l'Assemblée nationale que ça se décide malheureusement.

Madame le Maire

Vous avez raison sur ce problème d'équilibre. Vous parlez du public et du privé. Lors de la première crise sanitaire, est-ce que vous savez que le public a à peine sollicité le privé... c'est quand même inouï ! Et le privé aurait pu faire une offre de services me direz-vous, mais c'est quand même inouï que le public ne le sollicite pas... mais c'est un problème de Gouvernement ça. C'est un problème d'anticipation de la crise, des problèmes. On va vous réquisitionner la moitié des places pour le COVID, on l'a bien fait pour l'hôpital, pourquoi ne le ferait-on pas pour le privé ? C'est quand même incroyable.

Les grandes surfaces, maintenant, tout le monde s'oppose à la construction de nouvelles grandes surfaces. Mais il y a trente ans, une maire qui n'aurait pas accepté de construire une grande surface en proximité de sa ville, il serait passé pour un imbécile, il aurait été critiqué par tous les habitants, c'est absolument évident. Moi, quand j'ai été élue en 2014, le premier dossier que j'ai vu avec celui de la fermeture, en partie de la clinique et de la maternité à la clinique, c'était la construction d'un

immense centre. Vous le savez puisque vous étiez aux manettes à ce moment-là. 30 000 m² de surface commerciale. Et ces investisseurs sont venus me voir à deux ou trois reprises dans mon bureau pour bien me mettre la pression pour le faire. J'ai dit « non, c'est non ! On va faire crever le centre-ville si on fait ça ». Aujourd'hui, les choses ont évolué, fort heureusement, mais le mal est fait en très grande partie. Alors, maintenant, la nouvelle concurrence, c'est Internet, c'est Amazon, il n'y a peut-être pas qu'eux, il y en a d'autres. Mais vous savez, la réussite du centre-ville et des commerces, elle nous appartient, c'est nous qui sommes responsables de la réussite et du dynamisme du centre-ville. Si on va tous faire nos courses à l'extérieur, ou par Internet. Le panier de la ménagère, il est ce qu'il est. On a l'argent qu'on a. Soit, on décide de venir en centre-ville pour faire ses courses, soit, on décide de les faire ailleurs, mais on ne peut pas dire que les centres-villes ne fonctionnent pas, que c'est de la faute de je ne sais qui, ça ne fonctionne pas si on ne vient pas acheter les choses. Donc, on est acteur de la réussite de notre centre-ville, de la même manière qu'on est acteur de freiner la propagation du virus. Si on fait la fête tous les soirs avec ses voisins, sa famille, ses copains et tout, sans respect des gestes barrières, il y aura inévitablement une prolongation de cette maladie, voilà, ce n'est pas de la faute de « on », c'est de la faute de « nous ».

Philippe TISSOT.

Monsieur Philippe TISSOT

Oui, Monsieur LANÇON, je voulais juste intervenir pour dire que dans ce même Conseil, sur le même sujet qui est l'attractivité du centre-ville, vous tenez des propos qui me semblent un peu contradictoires. Puisque tout à l'heure, vous disiez que si nous avions laissé le conservatoire partir aux Portes du Jura, la Ville n'y aurait pas mis l'argent que vous reprochez de mettre. Et entre autres, avec les nombreux arguments que l'on a échangés, je ne vais pas y revenir, le fait de garder le conservatoire au centre-ville, c'est quand même 1 400 familles, qui chaque semaine, n'iront pas directement au Pied-des-Gouttes du coup, parce qu'on sait très bien que les parents quand ils déposent leurs gamins pour une heure au conservatoire, c'est facile d'aller faire quelques courses. Je ne dis pas que tout le monde va aller au centre-ville, mais en tout cas, ça fait partie de l'attractivité. Donc, c'est aussi pour ça, parmi d'autres choses que l'on s'est battu avec Marie-Noëlle BIGUINET pour que le projet reste, où le projet avait été unanimement voté, je vous le rappelle en 2012 par le Conseil communautaire. Vous dites aujourd'hui qu'on laisse la maison médicale s'extérioriser du centre-ville. Je crois que Madame le Maire a très bien répondu en disant : « On est très content aujourd'hui, d'accueillir des professions médicales à Montbéliard et en l'occurrence, si on ne les laisse pas aller, là où ils demandent à aller, ils iront ailleurs qu'à Montbéliard. Mieux vaut les avoir un peu en dehors du centre-ville et les avoir à Montbéliard que de les voir partir dans une autre ville de PMA, ou d'ailleurs. Mais le conservatoire, nous nous félicitons, même si l'on ne s'est pas fait que des amis, je crois, qu'il puisse être construit, tel que le projet avait été voté, je le rappelle à l'unanimité par la majorité dont vous faisiez partie à l'époque. Charles DEMOUGE l'avait voté, tout le monde l'avait voté.

Madame le Maire

Majorité et Opposition, oui.

Monsieur Philippe TISSOT

Je ne comprends même pas pourquoi on a discuté de ce truc-là.

Madame le Maire

On ne va pas refaire l'histoire, c'est fait, c'est fait. Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Pour enchaîner sur la fin de votre intervention, Madame BIGUINET, je proposerais que l'on rajoute un troisième vœu, c'est « le Conseil Municipal engage les Montbéliardais à privilégier les achats de proximité ». Parce que peut-être que la presse relayera là-dessus, parce que tout le monde ne lit pas le compte-rendu du Conseil Municipal, d'autant qu'il ne va pas être diffusé tout de suite. Mais ça serait bien que ça puisse être mis. Et puis j'aurais une deuxième proposition, que je n'ai pas encore complétée, mais j'ai entendu dire qu'Amazon a très bien profité, Eric LANÇON en a parlé, il paraît qu'ils ont fait +30 % pendant le COVID. Et puis les grandes surfaces ne s'en portent pas mal, elles

s'en portent peut-être un tout petit moins bien maintenant, puisqu'en fait, elles ne pourront pas vendre n'importe quoi, mais avoir quelque chose du style, « demande à l'État de mettre en place une taxation de ces plateformes » parce qu'il va bien falloir, à un moment donné, qu'il y ait quelqu'un qui paye. Donc, en fait, si on ne taxe pas, qui paye ? Ça sera le Français moyen...

Madame le Maire

Moi, j'ai proposé au Préfet, ça correspond tout à fait à ce que vous dites là, que l'e-commerce soit taxé d'une taxe COVID spéciale e-commerce, puisqu'ils ont le droit de vendre et que l'argent récupéré aille aux commerces de proximité.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Au niveau du e-commerce, moi, je mettrais « les grandes plateformes » plus que le e-commerce, parce qu'il y a de petits artisans qui ont bricolé un petit truc qui leur permet de faire du drive de nourriture. Il faut mettre les gros, il ne faut pas taxer le restaurant du coin qui vend des barquettes.

Madame le Maire

Oui, vous avez raison.

Monsieur Philippe TISSOT

Si je puis me permettre, vous savez très bien que les plateformes que vous évoquez passent de manière tout à fait légale par des pays-écrans. Vous le savez ça, on ne fait pas ce qu'on veut. Si l'État pouvait dire : « On taxe ce type de commerces, pour ces plateformes », ça serait très facile, je ne pense pas que l'État ne veuille pas le faire. C'est qu'il y a, aujourd'hui, une mondialisation de toutes ces plateformes de ventes et que toutes ces plateformes passent par des pays-écrans. Vous le savez comme moi.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je vois Monsieur GAUTHIER qui hoche la tête, en disant, je ne suis pas très sûr. Moi, je n'ai pas de solutions à proposer, mais je pense que si on le dit et si on est nombreux à le dire, je pense que l'État pourrait faire des efforts.

Madame le Maire

Alexandre GAUTHIER.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Moi, je ne vais pas être très long, je pense qu'aujourd'hui, on peut chercher à taxer Amazon, ou les commerces que l'on veut, mais il ne faut pas oublier que si ces entreprises fonctionnent bien, c'est qu'elles ont des clients. C'est aussi à nous d'être citoyens et d'avoir le réflexe de dire que pendant le confinement, j'écarte les achats sur Internet et je vais dans les commerces de proximité.

Madame le Maire

Oui, ou vous n'achetez rien pour Noël et vous attendez que les commerces rouvrent.

Donc, on rajoute, Monsieur LACHAMBRE : « Engage les Montbéliardais à favoriser les commerces de proximité » et la motion part comme ça si vous êtes d'accord.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

On ne met pas : « Demande à l'État de mettre en œuvre une taxation, pour rétablir l'équilibre » ?

Madame le Maire

Non, je trouve que... Oui, Monsieur PONCET.

Monsieur Alain PONCET

Tout à l'heure, on disait qu'il y a trente ans, on acceptait les grandes surfaces et maintenant, on ne l'accepterait pas de la même façon, là, ce n'est peut-être pas la peine de taxer les GAFA, dans cette motion, mais le prévoir dans une autre motion, parce qu'en fait, on ne sait pas ce que va être un centre-ville dans dix ou vingt ans, il n'y aura peut-être plus de commerces, il n'y aura peut-être plus que des commerces de bouche, c'est-à-dire que les gens iront en terrasse boire un coup, etc. Au train où ça va, au train où les gens achètent, ils ont leur abonnement Amazon, machin... on n'est pas sûr qu'il y ait encore des commerces dans dix, quinze ou dans cinq ans. Donc, quand on dit qu'il y a trente ans, on faisait comme ça et qu'on n'y pouvait rien, là, il faut que l'on se projette je pense au quinze, vingt prochaines années et effectivement, il ne faut pas hésiter à faire des motions, voire faire des arrêtés qui se font immédiatement sabrer par le Préfet, mais il faut prendre position, une ville doit prendre position.

Madame le Maire

On verra, nous avons un parlementaire dans cette assemblée, on lui soumettra cela la prochaine fois qu'il sera là, en attendant, je vous propose de rester sur ces trois alinéas à la fin et d'envoyer cette motion, comme ça au Préfet qui sait déjà qu'il y aura une motion qui va lui arriver.

Prochain Conseil Municipal le 14 décembre, j'espère que l'on sera tous présents en bonne santé et que l'on pourra vivre normalement et je vous souhaite une bonne soirée.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Pardon, Madame BIGUINET, j'ai l'impression que l'on n'a pas voté la motion.

Madame le Maire

Nous n'avons pas voté la motion...

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Voté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u>		<u>Pages</u>
<u>Délibération</u>		
- A -		
2020-02.11-14	Association Léo Lagrange – Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Montbéliard	18
2020-02.11-15	Association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de la Petite-Hollande – Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Montbéliard	19
2020-02.11-20	Autorisations de Programme - Ajustements	25
2020-02.11-21	Admissions en non valeur et créances éteintes des titres irrécouvrables – Budget Principal 2020	27
2020-02.11-22	Admissions en non valeur et créances éteintes des titres irrécouvrables – Budget annexe du service public des cimetières 2020	28
- C -		
2020-02.11-5	Cession rue Jacques Foillet – Maison médicale - SOREBA	9
2020-02.11-18	Convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) – Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) – Avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2022	23
- D -		
2020-02.11-9	Délégation de Service Public – Rapport d'activité – Année 2019 – Fourrière automobile / S.A. NEDEY	14
2020-02.11-19	Décision Modificative n°2 – Budget Principal	24
- E -		
2020-02.11-6	Ecole primaire Jules Grosjean – Demande de subvention	13
- F -		
2020-02.11-26	Fourniture de projecteurs scéniques et muséographiques – Années 2020 à 2023 – Marché public	31
- L -		
2020-02.11-8	Lumières de Noël 2020 – Gestion de la patinoire temporaire – Délégation de Service Public (DSP) – Abandon de procédure	14
	Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 novembre 2020	38

- M -

2020-02.11-12	Musées de Montbéliard – Dépôt d'une œuvre de Messagier au Musée de Belfort	16
2020-02.11-25	Mise en accessibilité des bâtiments communaux – Année 2020 – Demande de subvention	30
2020-02.11-1 (motion)	Motion de soutien au commerce de proximité	32

- O -

2020-02.11-1	Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Montbéliard – Mise en œuvre – Approbation du règlement d'attribution des subventions communales	3
2020-02.11-17	Ouvertures dominicales dérogatoires des commerces de détail accordées par le Maire pour 2021 – Avis du Conseil Municipal	22

- P -

2020-02.11-11	Projets culturels – Demande de subvention à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) – Année 2021	15
2020-02.11-16	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions	22
2020-02.11-24	Participation financière de la Ville au financement de la protection sociale complémentaire des agents pour le risque « Prévoyance »	29

- R -

2020-02.11-10	Recours Administratifs Préalables Obligatoires – Rapport annuel 2019	15
----------------------	--	----

- T -

2020-02.11-7	Transports d'enfants par autocars – Appel d'offres	13
2020-02.11-23	Tarification – Année 2020 - Actualisation	28

- U -

2020-02.11-13	UNICEF – Label Ville Amie des Enfants - Renouvellement	17
----------------------	--	----

- Z -

2020-02.11-2	Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Petite-Hollande – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2019	8
2020-02.11-3	Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Blancheries – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2019	8

2020-02.11-4	Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Mont-Chevis – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2019	9
---------------------	--	---